CONTRAT DE VILLE
2015 - 2020
METROPOLE DE LYON

CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DE LA VILLE DE GIVORS

Préfecture de région Rhône-Alpes
Préfecture du Rhône

GRANDLYON la métropole

cget

ALLOCATIONS FAMILIALES

RhôneAlpes Région

Givors Rhône

CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020 DE LA METROPOLE DE LYON

CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DE LA VILLE DE GIVORS

Sommaire

Préambule **3**

I. Eléments de contexte **3**

I. A. Les enjeux et les évolutions du contexte de la politique de la ville sur Givors 3

I. B. La métropole de Lyon, pilote du contrat de ville 2015/ 2020 4

I. C. Une nouvelle géographie prioritaire à Givors 6

II. Méthode d'élaboration et d'organisation du contrat de ville **11**

II. A. Les priorités thématiques et les enjeux du contrat de ville 2015/ 2020 12

II. A. 1. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain 12

II. A. 2. Pilier emploi et développement économique *18*

II. A. 3. Pilier cohésion sociale *24*

II. A. 3. 1. Education et petite enfance ***24***

II. A. 3. 2. Culture ***27***

II. A. 3. 3. Santé ***30***

II. A. 3. 4. Prévention sécurité ***32***

II. A. 3. 5. Sports et vie associative ***37***

III. Priorités transversales **39**

III. A. Axe Développement Social Local 39

III. B. Axe Participation des habitants 40

III. C. Axe Egalité entre les femmes et les hommes 42

III. D. Axe Lutte contre les discriminations 42

III. E. Axe Citoyenneté, Laïcité et promotion des valeurs républicaines 43

IV. Les modalités de pilotage et de mise en œuvre **44**

IV. A. Instances de pilotage et instances techniques 44

IV. A. 1. Pilotage politique et stratégique du contrat 44

IV. A. 2. Les instances techniques de travail 45

IV. B. Modalités d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat 46

IV. B. 1. Modalités d'observation 46

IV. B. 2. Modalités de suivi, de financement et d'évaluation 46

Signataires 47

ANNEXES 49

PREAMBULE

Les contrats de ville de nouvelle génération succèdent à compter de 2015 aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) 2007-2011, prolongés par avenant jusqu'en 2014. Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée visant à la mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers prioritaires.
L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.
La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville 2015 / 2020 et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- un contrat piloté par l'intercommunalité mobilisant l'ensemble des partenaires concernés. La Métropole de Lyon a été créée le 1er janvier 2015. Dans ce cadre, les élus de la Métropole ont précisé les modalités de pilotage de la politique de la ville, dans une logique de complémentarité entre les communes et la Métropole.
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Le présent contrat de ville 2015 / 2020 décline les nouvelles orientations de la politique de la ville pour la commune de Givors, en s'appuyant sur le bilan 2007 / 2014 du contrat urbain de cohésion sociale.

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

I.A. Les enjeux et les évolutions du contexte de la politique de la ville sur Givors.

Engagée dans les dispositifs de la politique de la ville depuis plus de deux décennies, la ville de Givors s'est fortement mobilisée pour la transformation des quartiers, à travers des réalisations pour transformer le cadre de vie (démolitions), pour améliorer le vivre ensemble, le réaménagement des espaces publics en direction des habitants et des usagers, les opérations de résidentialisation et la réhabilitation des logements, le développement des services publics et des activités économiques pour en assurer la diversification et la mixité des fonctions, le soutien aux associations et à des initiatives locales, la mise en œuvre de parcours de réussite éducative, l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture ou à l'emploi. Mais les fragilités sociales demeurent et nécessitent une mobilisation de chaque instant.

Malgré les importants efforts engagés dans le cadre de la Politique de la ville, la persistance et l'aggravation de la crise économique et sociale que connaît notre pays, a généré une paupérisation des quartiers les plus fragiles, avec des conséquences d'autant plus lourdes pour le vivre ensemble, le lien social, la mixité sociale et le bien vivre des populations, que les services de l'Etat, les collectivités locales, les services publics et l'ensemble des acteurs de la politique publique, mais aussi tout le tissu associatif, doivent faire face à un contexte de raréfaction de la dépense publique. Cette évolution inquiétante, qui s'est accélérée ces dernières années, est encore plus nette dans certains quartiers

comme les Plaines, qui n'étaient pas inscrits en Politique de la ville et n'ont donc pu bénéficier des moyens engagés dans ce dispositif.

Aujourd'hui, avec ses partenaires, la ville souhaite aller plus loin encore dans cette démarche et veut plus que jamais être inclusive. L'exigence de proximité et de solidarité, le besoin de fraternité et de vivre ensemble se sont fortement exprimés comme la meilleure réponse face aux difficultés que traversent les nombreux habitants des quartiers prioritaires de la ville.

I.B. La métropole de Lyon, pilote du contrat de ville 2015 / 2020.

A l'échelle métropolitaine, la politique de la ville est mise en œuvre dans le cadre du contrat de ville de la Métropole de Lyon délibéré le 29 juin 2015 et signé le 2 juillet 2015 avec l'ensemble des partenaires. Des avenants à ce contrat de ville viendront préciser les engagements des partenaires, notamment en matière de mobilisation du droit commun. Par ailleurs, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) fait partie intégrante de ce contrat de ville. Le protocole de préfiguration est en cours d'élaboration.

Dans le cadre du présent contrat, la métropole s'attachera tout particulièrement à aborder et valoriser les actions dans les quartiers prioritaires, de façon la plus transversale possible, en lien avec ses compétences telles que l'économie, l'environnement, les équipements sportifs et culturels, les transports. La notion de « public empêché » sera aussi étudiée au travers d'actions spécifiques (dans le cadre de la compétence sur les équipements culturels par exemple).

La municipalité de Givors a, ainsi, validé les grands axes du Contrat de Ville métropolitain 2015-2020, qui définit, dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, les orientations stratégiques et les moyens de chacun des signataires, Etat, collectivités territoriales, Communes, Métropole, Région, partenaires associés, pour améliorer durablement le cadre de vie des habitants des quartiers populaires :

1 - Rattacher les quartiers à la ville à travers leur transformation urbaine visant à diversifier leurs fonctions, à les dynamiser et à renforcer leur intégration à l'agglomération ;

2 – Mobiliser les politiques publiques afin d'assurer l'intervention du droit commun des signataires du contrat de ville dans les quartiers ;

3 - Renforcer le lien social, la proximité et le vivre ensemble dans nos quartiers; dynamiser les quartiers et les relier au reste de la ville.

Et des objectifs transversaux.

C'est dans cette mobilisation en faveur de la réduction des inégalités et du dynamisme des trois quartiers prioritaires, le Centre, les Vernes et les Plaines, qu'a été élaborée la convention locale

d'application du Contrat de Ville 2015-2020. Elle a pour priorités la proximité, la jeunesse et l'éducation, l'emploi et la formation, ainsi que la participation citoyenne.

Au-delà des trois axes stratégiques définis, l'organisation concrète de cette convention locale s'articule autour une démarche encore plus partenariale et participative. Dès 2013, dans la perspective de la nouvelle contractualisation annoncée, les habitants ainsi que les acteurs locaux et associatifs ont été associés, tant dans la phase de réactualisation des diagnostics territoriaux que dans la définition des orientations stratégiques locales. Des journées d'échanges à destination de l'ensemble des associations avec des ateliers thématiques, deux comités de pilotage politique de la ville avec les partenaires et des réunions des collectifs citoyens participatifs autour des maisons citoyennes ont permis de leur donner la parole et de co-construire les priorités du contrat.

La présente convention locale d'application du Contrat de Ville métropolitain constitue donc un cadre à l'échelle de l'ensemble de la commune. Une fois adopté, il sera décliné dans les trois quartiers concernés par des projets de territoire qui seront développés avec la ville, les acteurs locaux et les habitants.

En résumé :

- Un cadre d'agglomération défini dans le contrat de ville métropolitain signé le 2 juillet 2015

- Une volonté confirmée d'articuler les dimensions sociales, urbaines et économiques du développement des territoires prioritaires (missions territoriales et projets de territoire)

- Des contrats précédents qui ont permis une intégration des enjeux territoriaux dans les politiques publiques locales (droit commun) : emploi et développement économique, éducation, habitat et cadre de vie, culture, santé, sécurité et prévention de la délinquance

Enjeux du nouveau contrat de ville pour Givors

- Renforcer la **territorialisation des politiques thématiques** (droit commun) pour réduire les inégalités territoriales et inscrire les quartiers prioritaires dans une dynamique de développement,

- Formaliser les **engagements** des signataires : Ville de Givors, État, Métropole de Lyon, Région Rhône-Alpes, CAF, Pôle emploi, ARS, CDC et bailleurs sociaux.

- Organiser les démarches de participation des habitants pour répondre à l'exigence légale des **conseils citoyens**.

- Renforcer les actions en direction de la **jeunesse** (axe transversal)

- **Élargir la mobilisation** à d'autres délégations : Sports / Petite enfance / Lien inter générationnels et personnes âgées / Économie Sociale et Solidaire

I.C. Une nouvelle géographie prioritaire à Givors *(cartographies détaillées en annexe) :*

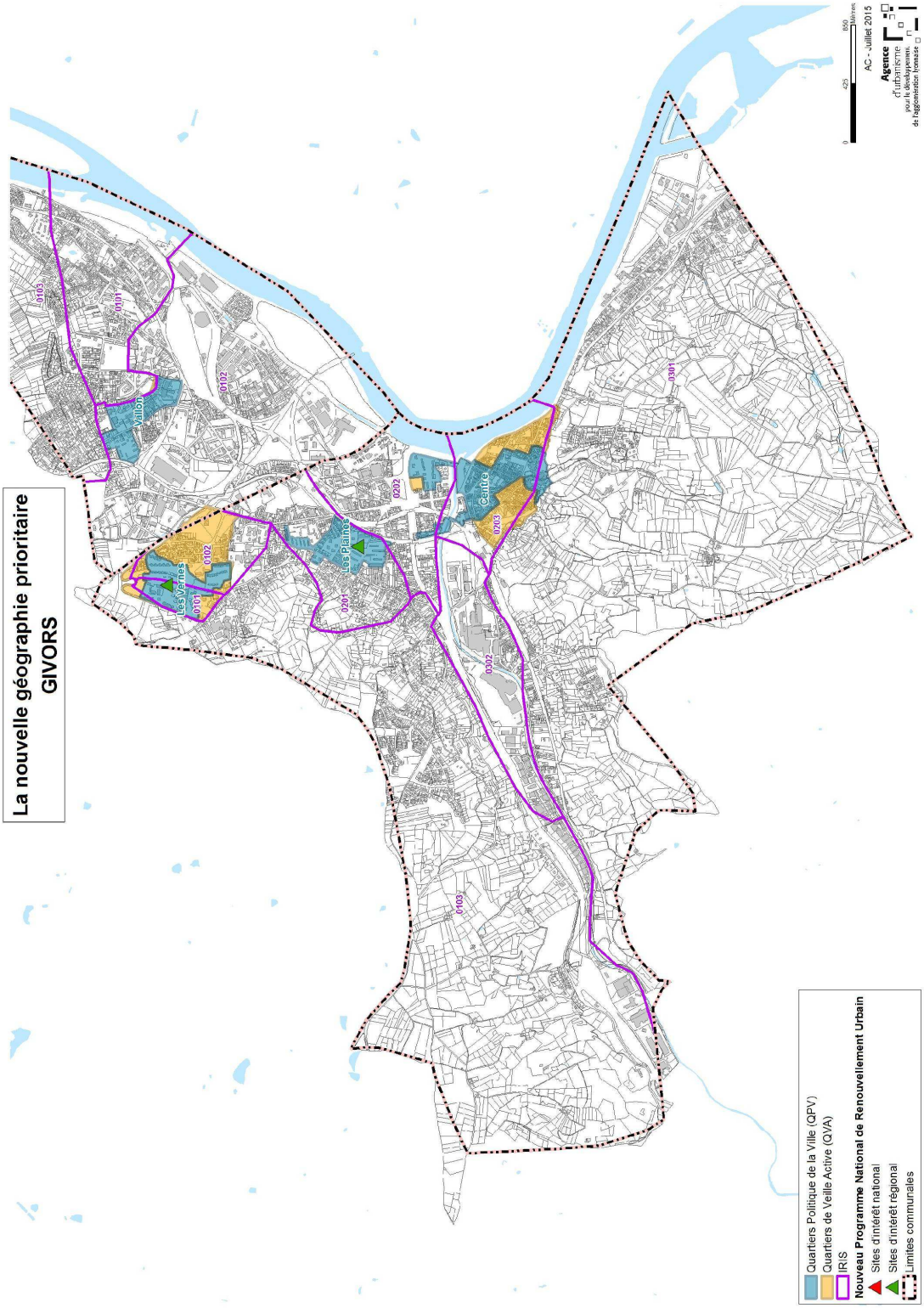

Les trois quartiers prioritaires : (8345 hab.)

Trois quartiers ont été retenus dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville : le centre-ville (y compris Thorez), les Vernes et les Plaines. Ces territoires bénéficieront, à ce titre, d'une mobilisation renforcée des moyens de droit commun ainsi que des crédits spécifiques de la politique de la ville de l'Etat et des collectivités locales.

A signaler que les quartiers des Vernes et des Plaines sont également inscrits dans le NPNRU, au titre de sites d'intérêt régional, l'un signalé par l'ANRU, et l'autre désigné dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

Quartiers prioritaires	Population	Revenu fiscal annuel médian
Les Vernes	3425 habitants	8 900 €
Centre-ville	3 200 habitants	11 600 €
Les Plaines	1720 habitants	10 900 €

On peut constater que la nouvelle géographie prioritaire concerne un plus grand nombre d'habitants de la commune (8345 hab.) que l'ancienne géographie (8018 hab.).
Ces trois quartiers prioritaires concentrent presque 75 % des logements sociaux de la commune, en même temps qu'ils cumulent toutes les formes de précarité.

*** LES VERNES :**

Une **opération de renouvellement urbain** a été conduite sur ce quartier entre 2002 et 2014. Si une partie des objectifs fixés ont été atteints, le projet demeure à poursuivre, notamment dans le cœur de quartier sur lequel les efforts ont été concentrés dans le PNRU1 : en effet, le point d'orgue de la profonde requalification urbaine enclenchée se situe sur le secteur Duclos, en cours de travaux de réaménagement. La concrétisation des intentions de requalification de l'appareil commercial et de services et les espaces publics aux abords, confirmée lors des comités de pilotage des 11 juillet et 4 novembre 2013, n'a pu être aboutie, le calendrier opérationnel de ce projet, confronté aux échéances de la convention PNRU1, ne permettant pas de mener cette opération à bien. Des études approfondies seront ainsi menées dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU afin de calibrer cette opération et d'en assurer la réalisation dans le cadre du NPNRU. Les principales évolutions positives issues du travail partenarial du PNRU1 sont :

- Dédensification avec la démolition de 156 logements qui ont fait l'objet d'une reconstitution hors du quartier des Vernes ;
- Désenclavement effectif du quartier,
- Recomposition amorcée des espaces publics, notamment dans le cœur de quartier autour du secteur Duclos avec la démolition partielle de l'ouvrage de stationnement qui constituait un verrou urbain dans le quartier, réhabilitation qualitative et normative des garages conservés, requalification des espaces publics avec un nouveau maillage viaire plus lisible et qualitatif, intégrant un mail à destination des modes doux, et requalification des équipements de loisirs de proximité ;

- Opérations de résidentialisation (notamment sur le secteur de la barre Jean Moulin : requalification de la voirie et des cheminements piétons, réorganisation et optimisation de l'offre de stationnement, création de silos à ordures ménagères enterrés avec mise en place du tri sélectif, requalification et harmonisation des pergolas des rez-de-chaussée) et de requalification (notamment 140 logements sur le secteur Ho Chi Minh, hors convention PNRU1 ;
- Amélioration de différents équipements (notamment les écoles communales, hors convention PNRU) et de locaux associatifs (accessibilité du centre social notamment), implantation de nouveaux services sur le quartier ;
- Changement de l'image du quartier amorcée.

Des efforts importants ont été faits par les pouvoirs publics et des associations depuis 2007, contribuant ainsi à améliorer la vie dans le quartier.

- Des travaux d'amélioration des bâtiments et des abords (containers enterrés, antenne de proximité du bailleur, réhabilitations,…) ont été réalisés par le bailleur.
- Les associations et les institutions ont réinvesti le quartier et développé de nouvelles actions, pour les enfants et les jeunes (offres d'accompagnement du centre social, actions culturelles hors-les-murs sur les espaces publics,) et les adultes (groupe d'apprentissage du français, association de troisième âge).

En parallèle, le développement important du centre hospitalier de Montgelas (construction d'un nouveau bâtiment sanitaire, d'une centrale d'énergie associée, d'un pôle de gériatrie,…) participe pleinement au développement du quartier et joue un effet levier dans sa transformation.

Mais malgré tout, ce quartier concentre encore d'importantes difficultés socio-économiques :

- Plus de 27 % de familles monoparentales avec enfants sous le seuil de bas revenus (en % des allocataires),
- Un taux de chômage et d'inactivité parfois deux fois plus élevé sur certains secteurs que sur le reste de la commune (32% sur le Haut des Vernes, contre 19% pour la commune),
- Un taux d'allocataires CAF à bas revenus de 65% (50% pour la commune).

Les difficultés au niveau éducatif restent présentes avec des taux significatifs (entre 6% et 9%) de décrochage scolaire, de nombreux jeunes qui sortent du système scolaire sans aucune qualification, un niveau général de qualification et des diplômes très bas, alors même que le quartier est l'un des mieux dotés en équipements scolaires (trois groupes scolaires, un collège et une cité scolaire comprenant les lycées Aragon et Picasso.

L'attention doit être maintenue en particulier autour des enjeux suivants, qui n'ont pas été suffisamment traités par l'ORU et qui pourraient être repris dans la note d'enjeux pour l'élaboration d'une nouvelle convention :

- Enrayer la déprise de l'offre commerciale sur ce territoire et plus largement prévoir les conditions d'une relance du tissu économique local, autour notamment de la reconfiguration programmée de la surface commerciale,
- Pérenniser et conforter l'offre en services publics et aider à l'installation de médecins et de professionnels de santé,
- Poursuivre les résidentialisations problématiques et la requalification du parc de logements, voire envisager dans le cadre du protocole de préfiguration de nouvelles opérations de dédensification,

- Traiter les espaces délaissés (pointe Nord, secteur Duclos),
- Renforcer autour de la maison citoyenne l'action de proximité pour améliorer la vie quotidienne des habitants, le lien social et la démocratie participative
- Amorcer une diversification mesurée de l'offre d'habitat,
- Faire une veille active sur l'évolution des peuplements et développer la mixité sociale.

Dans le cadre du travail fait (diagnostics partagés, bilan CUCS) en vue de l'écriture du contrat de ville avec les habitants et les professionnels, étaient ressorties également des pistes de travail.
L'évolution a été de l'avis de tous positive sur le cœur des Vernes (quartier plus accueillant et agréable, solidarités entre les habitants).

Si le quartier est aujourd'hui désenclavé, il est important de travailler à présent sur le « désenclavement dans les têtes », notamment avec les jeunes, et surtout sur les problèmes rencontrés par les habitants en matière d'emploi.

*** <u>LES PLAINES</u>**

Située à 10 minutes à pied du centre-ville, **le quartier des Plaines** est représentatif des grands ensembles construits dans les années 60 en contiguïté des centres urbains.
Le quartier est **vieillissant, déprécié et reste enclavé** dans une structure urbaine accentuant le repli sur lui même. Il véhicule une image négative (bâti des années 60 sous forme de barres et d'impasses), entraînant **une perte d'attractivité et un marquage social croissant.** La dégradation du bâti accentue cette image négative.

Le diagnostic social partagé réalisé en 2013 avec l'ensemble des acteurs de terrain fait ressortir une **dégradation de la situation sur les cinq dernières années qui s'est accélérée durant les derniers mois**.
On peut notamment citer :

- Des difficultés croissantes au niveau du logement : d'importants taux de rotation, de vacance et d'impayés ;
- Une évolution récente de la population de la cité Yves Farge, qui est plus précarisée et plus diversifiée en termes d'origines géographiques, ce qui tend à faire naître des tensions,
- Une moindre mixité sociale et un début de stratégie d'évitement au niveau des établissements scolaires, accompagnés d'une augmentation des difficultés éducatives et des situations familiales complexes,
- Une tendance à l'augmentation des faits de délinquance et des actes d'incivilité sur le quartier.

- L'insuffisance de l'offre d'animation de proximité pour les enfants et les jeunes, malgré les améliorations récemment apportées.

Des réponses existent mais doivent être renforcées et adaptées pour répondre à ces nouveaux enjeux :

- Il n'existe aucune association de quartier ou de lieu ressource pour les adultes : la fonction de médiation et de lien social n'est donc pas assurée, la rencontre entre anciens et nouveaux habitants se fait peu.
- Les écoles ont de grandes difficultés pour impliquer les parents. L'accompagnement social des familles nouvellement arrivées ou isolées est problématique, car ces dernières sont difficiles à toucher.
- Malgré l'offre importante de loisirs et la densité d'équipements sportifs situés à proximité (parc des sports), c'est ce quartier qui semble avoir le taux le plus faible de pratique sportive et culturelle des enfants.

Les problèmes rencontrés à la fois au niveau technique (tri, encombrants, voitures épaves, clarification du foncier, parkings en mauvais état, mobilier urbain dégradé...) et social (incivisme, manque de lien social, forme de repli sur soi des populations d'origines diverses) nécessitent de **mettre en œuvre une démarche concertée entre l'urbain et le social, dans le cadre d'une gestion quotidienne de qualité.**

Avec la création de la maison citoyenne des Plaines, la municipalité de Givors a mis à disposition une structure au cœur du quartier dédiée à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants et au renforcement du lien social, en redéployant les services municipaux sur le terrain et en fédérant l'action des citoyens et des acteurs et partenaires du quartier.

Ce quartier peut toutefois compter sur un certain nombre d'atouts, qu'il conviendra de conforter et de valoriser dans le futur contrat de ville :

- Il se situe à proximité du centre-ville et est bien desservi par les transports en commun, rendant l'accès aux principaux axes routiers facile.
- Son implantation dans un cadre paysager de grande qualité et la proximité des espaces verts rendent son environnement potentiellement agréable.
- Reconnu comme site d'intérêt régional du NPNRU dans le cadre des contrats de Plan Etat-Région (CPER), il va pouvoir bénéficier de nouveaux moyens pour mettre en un œuvre un projet urbain de qualité (réhabilitation des logements, implantation de services publics, retraitement et sécurisation des voiries et des espaces publics, vidéoprotection, développement de la gestion urbaine de proximité, etc.).

*** <u>LE CENTRE VILLE</u>**

Ce quartier peut compter sur un certain nombre d'évolutions positives, qui ont été relevées par les habitants ou les partenaires :

- C'est un quartier populaire, dans lequel vivent des habitants d'origines très diverses ;
- Il bénéficie de nombreux services de proximité : desserte par plusieurs lignes de bus, présence de plusieurs équipements éducatifs, culturels et de services qui contribuent largement au rayonnement de Givors sur le Sud du Département et de la Métropole (médiathèque, conservatoire à rayonnement communal, point préfecture, hôtel de finances, pôle Emploi, etc)
- Il dispose d'équipes éducatives de qualité stabilisées (écoles maternelles et élémentaires, accompagnement à la scolarité, …).
- Le partenariat entre les structures associatives et institutionnelles s'y est considérablement renforcé, permettant d'améliorer la cohérence éducative et l'articulation entre les interventions.
- C'est un quartier qui a subi une importante transformation urbaine :
  - Requalification des places du centre ville avec démolition des logements et restitution des espaces à l'usage piéton et mode doux qui a permis la desserte en transports en commun ;
- Aménagement du secteur de la gare SNCF (4e gare de l'agglomération) : construction de l'hôtel des finances, de la maison de l'emploi et des services publics, de la cité avenir,…
  - Ouverture de la rue Jacques Prévert (via la création d'un pont rail SNCF) pour relier le centre ville à la gare ;
  - Requalification de voiries/espaces publics (rues Denfert Rochereau, Longarini, Salengro, place Carnot,…)
  - Réaménagement des îlots Salengro et Zola (requalification des espaces publics, création de nouveaux maillage viaire et mode doux, production de logements enclenchée).

Ces transformations profondes, associées à l'effet levier de la TVA réduite ont permis de créer des conditions favorables à l'émergence de mutations urbaines portées par l'initiative privée avec plusieurs programmes en cours de développement dans le centre ville et ses abords.

Pour autant, des **problématiques sont également ressorties** parmi lesquelles on peut relever :

- L'insuffisance de la vie de quartier sur le secteur Thorez, ce qui ne permet pas aux habitants de se rencontrer et créé de la distance entre anciens et nouveaux habitants, même si depuis quelques temps maintenant des temps festifs sont proposés par les différents partenaires institutionnels et associatifs.

- L'insuffisance de l'offre d'animation de proximité pour les enfants et les jeunes, malgré les améliorations récemment apportées.
- Une présence très importante de très jeunes enfants sur les espaces publics, peu surveillés, qui ne fréquentent pas les associations ou centres de loisirs,
- La nécessité de poursuivre et d'achever la transformation urbaine du centre-ville (ilôt Oussekine/Longarini) et de redynamiser le commerce de proximité.

Sur les tours Thorez, différents indicateurs de précarité amènent à maintenir une attention particulière et à accompagner les habitants de ce secteur :

- Une part des ménages aux revenus modestes de 77 % dans le parc social (2 fois supérieure au taux de la Métropole, 38 %) dont plus de 50% en deçà du seuil de bas revenus.

Des évolutions ont été amorcées depuis quelques années, qu'il convient d'accompagner dans le cadre du présent contrat de ville, dont notamment:

- L'implication forte des équipes éducatives et associatives sur le territoire auprès des enfants comme des jeunes, en termes d'animation et de prévention ;

La question du devenir des tours Thorez, dans le cadre d'une diversification de l'offre résidentielle dans ce secteur, reste plus que jamais posée.

II. METHODE D'ELABORATION ET ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE

►Méthode d'élaboration

Ce contrat de ville est le fruit d'un travail qui a été largement collaboratif puisqu'il a associé :

- Des habitants dans le cadre de temps de rencontre des collectifs citoyens autour des maisons citoyennes sur différents quartiers,
- Les acteurs de terrain à travers les rencontres territoriales, les journées d'échanges thématiques,
- Les acteurs institutionnels à travers les rencontres d'échanges et les comités de pilotage politique de la ville.

Depuis le lancement de la réactualisation des diagnostics territoriaux en 2013, ce sont au total près de 150 personnes qui ont participé à l'identification des enjeux prioritaires pour 2015 / 2020.

► **Organisation**

Le présent contrat de ville est un contrat cadre, reprenant les constats et développant quelques enjeux et objectifs opérationnels.

Il est décliné en suivant les axes définis par l'Etat dans la circulaire du 15 octobre 2014 :

- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Emploi et développement économique (dont économie sociale et solidaire),
- Cohésion sociale,
- Priorités transversales : intégration et lutte contre les discriminations, égalité hommes / femmes, participation des habitants, jeunesse.

Un plan d'actions annuel pourra être élaboré, dans le cadre du futur avenant opérationnel au présent contrat de ville, permettant de préciser de manière concrète les actions prévues pour chaque objectif.

II.A. LES PRIORITES THEMATIQUES ET LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE 2015 / 2020

II.A.1. PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Eléments de contexte

**** L'enjeu principal : Rattacher les quartiers à la ville.***

Cet axe se rapporte à l'enjeu de transformation et d'intégration des territoires : transformation urbaine visant à diversifier les fonctions des quartiers, raccordement à la ville en facilitant la mobilité depuis et vers ces territoires afin de renforcer leur intégration et celle de leurs habitants à l'agglomération.
Cela passe, entre autres, par:

- la diversification de l'offre de logements (petits logements, locatif privé et social, accession sociale, …) afin de répondre notamment au vieillissement de la population ;
- le renforcement des parcours résidentiels (pour répondre aux nouveaux besoins et aux possibilités des ménages) ;
- une démarche de renouvellement urbain et de mixité sociale.

Le bilan 2007 / 2014 du CUCS fait ressortir les éléments suivants :

Le quartier des Vernes a connu une évolution positive liée à l'Opération de Rénovation Urbaine (ORU), qui est aujourd'hui en cours et a déjà permis différentes améliorations (désenclavement, développement d'équipements publics et associatifs, requalification de logements, création d'un parc en cœur de quartier et action de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité favorisant la dynamique partenariale entre les acteurs). Le renouvellement urbain doit maintenant se poursuivre sur les bases recentrées en cœur de quartier autour du secteur Duclos, à travers notamment une intervention sur le centre commercial et de services et ses abords. L'existence d'un réseau de partenaires favorise le lien social et met en œuvre des animations sur le quartier, même si cette dynamique doit être renforcée.

Sur le Centre-Ville, les travaux engagés dans le cadre de la convention ANRU ont permis, de redonner un nouveau visage au quartier par la réalisation de nouveaux programmes immobiliers et d'envisager dans le prolongement une réhabilitation globale.

Globalement, le bilan des opérations en renouvellement urbain fait apparaître :

Des réussites :

- Une amélioration de l'attractivité et de l'image des quartiers Centre-Ville et Vernes ;
- Une diversification de l'habitat et des fonctions : une réalité tangible sur le centre-ville, une réflexion à poursuivre sur les Vernes, dans un objectif à moyen terme de diversification de l'offre mesurée apte à être assimilée sur le quartier ;
- Une nette amélioration des équipements scolaires, sportifs, culturels en direction des différents publics ;
- Une réhabilitation d'une partie du parc HLM existant accompagnée d'opérations de résidentialisation ;
- La création de structures comme les Maisons citoyennes au plus près des besoins des habitants ;
- Les habitants fortement associés aux dispositifs de gestion urbaine et sociale de proximité.

En même temps, la crise économique dispute, au quotidien comme sur la durée, les efforts engagés, et génère sans cesse de nouvelles difficultés et défis qui nécessitent non seulement de ne pas relâcher le travail, mais de le poursuivre et de le développer, afin de pouvoir réduire les inégalités et les exclusions qui continuent de frapper les quartiers prioritaires inscrits en Politique de la ville.

Des points de vigilance nécessitant une mobilisation forte :

- Un faible impact des dispositifs sur le niveau de formation et l'emploi des habitants (sans diplôme, décrochage scolaire, chômage) ;
- L'arrivée continuelle de populations en grande précarité sociale qui sont concentrés dans les mêmes territoires
- Des équilibres qui se sont fragilisés dans les quartiers ;
- Une tendance à la hausse des actes d'incivilités (délinquance routière, bruits de voisinage, perte de repères, déchirement du tissu social, le repli sur soi et le chacun pour soi, le recul des comportements citoyens, etc.) qui empoisonnent la vie des habitants,
- La fréquentation des nouveaux équipements par les différents publics et les projets participatifs ;
- Faire « vivre ensemble » les anciens et nouveaux habitants ;
- Accès à la mobilité résidentielle et à la mobilité pour l'emploi ;
- Des problématiques de santé toujours préoccupantes.

Cet axe, cadre de vie et renouvellement urbain, du nouveau contrat de ville est un pilier obligatoire, qu'il y ait, ou non, une intervention de l'ANRU. Le quartier des Vernes a d'ores et déjà été retenu comme site d'intérêt régional. Le quartier des Plaines, à proximité immédiate du centre ville a également été retenu. Le temps du protocole de préfiguration permettra, sur les Vernes d'affiner le projet urbain, notamment sur le secteur du centre commercial, et de planifier la réhabilitation du parc social, voire d'envisager de nouvelles opérations de dédensification. Sur le secteur centre ancien/Plaines, ce protocole devra permettre de définir un projet urbain de nature à répondre aux problématiques posées sur le quartier des Plaines, dont le renouvellement et le développement devront s'appuyer sur ceux en cours du centre ville. Parallèlement, le protocole permettra d'investiguer la nécessité de poursuivre les efforts partenariaux de la puissance publique pour conforter et pérenniser le développement du centre ville ou si celui-ci peut être assuré uniquement par l'initiative privée dont l'émergence est constatée.

Enjeux

Enjeu : Intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique locale et métropolitaine de rénovation et de requalification de l'habitat afin d'accroître l'attractivité de ces territoires

CONSTATS

Le parc locatif occupe une place importante au sein de la ville de Givors. Ce patrimoine immobilier appartient à plusieurs bailleurs sociaux sur les différentes cités d'habitat social. Différentes interventions de renouvellement urbain ont eu lieu suivant les quartiers, notamment sur les Vernes, mais l'habitat social sur Givors, et en particulier sur les Plaines, demande globalement de d'engager ou de poursuivre les interventions d'amélioration du bâti et des pieds d'immeubles.

OBJECTIFS

Objectif 1 : Poursuivre la stratégie de requalification / renouvellement des cités d'habitat social dans une démarche d'ensemble sur les quartiers des Vernes et des Plaines.

Il sera important de poursuivre et de soutenir les opérations de requalification du bâti en lien avec les bailleurs sociaux dans le cadre de leurs conventions d'utilité sociale.

L'étude de préfiguration prévue dans le cadre du NPNRU permettra de disposer d'une vision globale et prospective de ces quartiers, intégrée dans une stratégie urbaine et sociale d'agglomération.

Objectif 2 : Augmenter la mobilité résidentielle et la diversification résidentielle sur les quartiers d'habitat social, pour qu'ils soient une étape d'une trajectoire résidentielle, à tous les âges de la vie.

Il s'agit de favoriser la diversité de l'habitat (en particulier en matière d'offre locative de qualité et abordable) et d'appuyer le déroulé des parcours résidentiels des ménages en fonction des besoins spécifiques repérés sur la commune de Givors (familles monoparentales, personnes isolées et personnes âgées).

Objectif 3 : Consolider la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) en élargissant la démarche aux autres quartiers.

La GUSP sur le quartier des Vernes a prouvé son efficacité que ce soit dans l'accompagnement technique des chantiers de l'ORU, dans l'animation du quartier et dans les questions liées à la gestion courante.
Il s'agira d'étendre la démarche à tous les quartiers prioritaires et de la moduler en fonction des besoins repérés, de l'engagement des partenaires et des moyens mobilisables.

Objectif 4 : Intégrer la notion de développement durable (environnement, économique, social).

Cette notion permettra avant tout de prendre en compte les préoccupations environnementales actuelles dans un objectif de solidarité écologique : voies vertes, mobilité douce, amélioration du tri (containers enterrés, sensibilisation, compostage, réemploi), jardins partagés, efficacité énergétique (notamment sur les logements des bailleurs, mais également sur les équipements publics)…

Objectif 5 : Valoriser la parole des habitants.

La participation citoyenne est un axe fort du nouveau contrat de ville qu'il faudra faire vivre dans le cadre des futurs conseils citoyens, mais également à travers les collectifs citoyens, dispositifs opérationnels autour des maisons citoyennes composés d'acteurs de proximité et d'habitants ressource. Cette participation est la bonne accroche pour recueillir la parole des habitants sur leur lieu de vie et l'expression de leur vécu dans le quartier et les propositions d'action pour améliorer leur cadre de vie (notamment à travers les actions menées par les bailleurs sociaux dans le cadre des conventions de gestion urbaine et sociale de proximité).

Territoires : *Ces objectifs s'appliquent à l'ensemble des quartiers politique de la ville de Givors.*

Enjeu : Mener une politique d'ensemble de réhabilitation urbaine et sociale des deux quartiers prioritaires inscrits au titre du NPNRU

CONSTATS

Les quartiers Vernes et Centre ancien-les Plaines ont fait l'objet d'une candidature au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Ils ont été retenus comme sites d'intérêt régional, l'un en décembre 2014 par l'ANRU, et l'autre en juin 2015 dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, sur la base d'une analyse croisée des dysfonctionnements urbains, sociaux et de ceux liés au logement.

Pour ces deux quartiers, les dysfonctionnements doivent être approchés de manière globale et complémentaire tant les profils et les besoins des populations sont similaires sur de nombreux critères (structures familiales, précarités financières).

Une étude de préfiguration va être lancée avant la fin de l'année 2015, qui permettra de préciser le contenu du programme pour chacun des deux quartiers. La convention d'application du NPNRU sera annexée au présent contrat de ville. Celle-ci permettra de préciser et approfondir le champ d'intervention sur le secteur des Vernes, dans la poursuite de l'opération de renouvellement urbain ; de définir la nécessité ou non de poursuivre l'effort sur le secteur du centre ville pour stabiliser et conforter l'initiative privée émergente, source de renouvellement urbain ; et de définir sur le secteur des Plaines, en accroche avec le centre ville et s'appuyant sur son développement, un projet urbain de nature à répondre aux problématiques posées.

OBJECTIFS :

Objectif 1 : Accompagner le désenclavement des quartiers par une restructuration en profondeur permettant de mieux les relier à la ville.

La problématique sera traitée de manière différenciée sur les deux quartiers :

- réaménager le quartier des Plaines, en travaillant sur la requalification du parc social, voire des opérations de démolition/reconstitution, améliorer la desserte en transports en commun, requalifier les espaces publics, rechercher l'implantation d'équipements publics, compléter l'offre d'équipements de proximité de loisirs,… et, par ailleurs, favoriser son accroche et son intégration avec le centre-ville pour s'inscrire dans la continuité, sur le quartier des Plaines, du développement du centre ville ;

- mieux relier le quartier des Vernes à son environnement et développer les réponses en matière de mobilité (renforcement de l'offre des TCL) pour favoriser le lien entre le quartier et la ville, dont il est excentré.

Objectif 2 : Redonner aux quartiers une certaine attractivité et favoriser la vie sociale par l'évolution des équipements de quartier existants (tant en termes d'offre que d'usages).

La problématique sera traitée de manière différenciée sur les deux quartiers :

- Le quartier des Vernes bénéficie de nombreux équipements éducatifs, sportifs ou associatifs à proximité, dont le Local culturel, assez utilisés par les associations et les habitants du quartier. Avec la création de la maison citoyenne, l'enjeu est de les ouvrir avec des modes d'utilisation différents, plus souples, permettant par exemple un accueil d'actions à dimension de quartier.

Objectif 3 : Impulser de nouvelles dynamiques de quartier permettant la rencontre et impliquant durablement les habitants

- Sur le quartier des Plaines, il convient de créer des évènements fédérateurs permettant aux gens de se rencontrer, quel que soit leur âge et leur culture, ce qui fait aujourd'hui défaut. Accompagner le développement d'une vie de quartier, prenant appui sur des habitants et des associations, est prioritaire.

A cette fin, il pourra être envisagé avec la présence de la maison citoyenne sur ce quartier de créer une fonction de médiation sociale, de développer avec les divers partenaires du territoire des actions régulières sur les espaces publics, de soutenir l'émergence d'associations portées par des habitants…

- Sur les Vernes, la poursuite des actions collectives favorisant l'implication de tous dans le quartier (habitants de tout âge, partenaires,) et le respect mutuel est indispensable, à l'exemple de l'action des Nuits MoZaïques qui essaye de favoriser l'implication des habitants dans l'organisation de l'évènement.

Objectif 4 : Valoriser et conforter les atouts de ces deux quartiers, dans la logique des trois piliers du développement durable (environnement, social et économique)

Il s'agit de tout mettre en œuvre pour restaurer un cadre urbain classique, mais aussi de valoriser les qualités des deux sites.

Territoires : *Ces objectifs s'appliquent aux quartiers retenus au titre du NPNRU (Les Vernes et les Plaines).*

Enjeu : Accompagner l'évolution et la transformation du quartier Centre-ville/Thorez, tant sur le plan de l'habitat, des équipements que du cadre de vie

CONSTATS

La situation sur les autres sites appelle un traitement différent, moins centré sur des interventions urbaines lourdes :

- Sur le Centre-Ville, après la clôture de la convention ANRU 1, préparer des études permettant de poursuivre les investissements et d'achever les travaux engagés dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine, entre 2004 et 2014. La démarche vise à consolider la dynamique de transformation urbaine et de requalification de ce quartier.

- Sur le secteur Thorez, comme sur les Plaines, recréer une vie de quartier (que ce soit en termes d'actions, d'espaces de rencontre ou d'associations) apparaît prioritaire en termes d'enjeux sur le cadre de vie.

Objectif 1 : Poursuivre la transformation du quartier et consolider les acquis du programme de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité du *Centre-ville*

Trois objectifs majeurs identifiés :

- Améliorer le cadre de vie : traiter les quelques espaces délaissés, encore en friche ; parfaire et compléter les opérations de résidentialisation qui restent en deçà des attentes des habitants dans plusieurs résidences anciennes ou neuves.
- Continuer la réflexion engagée sur la redynamisation économique et réfléchir à un nouveau mode de développement autre que commercial.
- Continuer à maintenir une dynamique positive sur ce quartier, autour d'évènements communs qui contribuent à faire évoluer l'image et l'attractivité du quartier.

Objectif 2 : Recréer une vie de quartier et intégrer le quartier dans la ville. *(Plaines)*

Sur le quartier des Plaines, il convient de recréer des événements fédérateurs permettant aux gens de se rencontrer quels que soient leur âge et leur culture, ce qui fait aujourd'hui défaut. Accompagner le développement d'une vie de quartier, prenant appui sur les habitants et des associations, est prioritaire. Il apparaît nécessaire de conforter les initiatives existantes pour développer la vie de quartier et d'accompagner l'émergence d'associations, qui puissent être un relais sur le lien social et la citoyenneté.

A cette fin, il pourra être envisagé de renforcer la fonction de médiation sociale à travers la maison citoyenne et les actions sur les espaces publics, de soutenir les projets d'associations qui seraient portés par des habitants.
Enfin, l'amélioration de l'image des Plaines est un enjeu majeur identifié par les habitants.

Objectif 3 : Accompagner les évolutions positives engagées, tant au niveau de l'habitat que du lien social. *(Centre-ville/secteur Thorez et Vernes)*

Il s'agit d'accompagner la mutation urbaine du quartier par un aménagement des espaces communs en associant les habitants, pour mieux répondre à leurs attentes. Des actions participatives pourront être envisagées.

Par ailleurs, le désenclavement du quartier (au sens large) reste une priorité pour favoriser la mixité sociale et le changement d'image : favoriser les liaisons au sein du quartier, amener les jeunes à s'ouvrir au-delà du quartier, favoriser la mixité de peuplement…

Enfin, il apparaît nécessaire de conforter les initiatives existantes pour développer la vie de quartier et d'accompagner l'émergence d'associations, qui puissent être un relais sur le lien social et la citoyenneté.

Priorités :

Habitat : répondre aux enjeux de diversification de l'offre de logements et de gestion de proximité

- Poursuivre le rééquilibrage de l'offre de logements sociaux en cohérence avec l'enjeu de mixité sociale (dans le cadre de la révision générale en cours du PLU-H).

- Poursuivre la diversification de l'offre de logement des quartiers prioritaires et mettre en œuvre les projets de rénovation urbaine des QPV des Vernes, Centre-ville et Plaines.

Gestion Sociale et Urbaine de Proximité: répondre aux enjeux d'amélioration du cadre de vie au quotidien

- Signer des conventions GSUP (intégrant les actions éligibles à l'abattement de TFPB) par quartier prioritaire avec les bailleurs sociaux pour financer des opérations d'amélioration du cadre de vie et des logements existants.

- Poursuivre les démarches participatives avec les habitants (diagnostics en marchant) pour la résolution des dysfonctionnements.

II.A.2. PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Eléments de contexte

Le pilier Emploi et développement économique occupe une place majeure en termes d'enjeux dans le contrat de ville, et ce pour plusieurs raisons :

- Une attente forte de la part des habitants,
- Des phénomènes d'exclusion qui se sont accentués,
- Une augmentation constatée du chômage de longue durée (notamment sur les quartiers),
- Une nécessité de développer du travail en complémentarité avec les dispositifs de droit commun et la politique de la ville sans créer de doublon.

Dans la continuité du CUCS, l'objectif visé c'est bien celui d'un développement économique qui profite à l'emploi dans les quartiers pour contribuer à réduire les inégalités ; un développement économique également source de diversification et de mixité des fonctions.

Sur les bases de données fournies par Pôle Emploi (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois en novembre 2014), et par l'INSEE (taux de chômage en 2010) une première approche des besoins du territoire en matière d'emploi fait ressortir :

Sur le périmètre de Givors, le nombre de demandeurs d'emploi en novembre 2014 est de 2 137 personnes toutes catégories confondues soit une augmentation de 30 % par rapport à 2010.

- La moitié des DEFM sont des femmes, 17% ont moins de 25 ans et enfin 24% ont plus de 50 ans. On note une augmentation entre 2010 et 2014 de 22% pour les femmes, 17% pour les moins de 25 ans et 61% pour les plus de 50 ans. Enfin, 26 % sont au RSA.
- Entre 50 % et 60 % sont des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD), c'est-à-dire inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus, soit une augmentation de 47 % en quatre ans.
- Comme sur l'ensemble de la commune, ces DEFM ont pour la plupart de faible niveau de qualification : 69 % ont un niveau inférieur au Bac, 55 % ont un niveau inférieur au CAP / BEP (seulement 14 % de ces demandeurs d'emploi ont un niveau Bac+2 ou plus).

Quartiers de la politique de la ville :

Le taux de chômage a connu une augmentation globalement plus forte sur les quartiers que sur le reste de la ville (32 % sur le Haut des Vernes, 25 % sur le Bas des Vernes, 23 % sur les Plaines contre 19 % pour la commune)
Près de 65% de ménages à bas revenus vivent dans les QPV (notamment sur les Vernes) ;

De nombreux bénéficiaires du RSA dans les quartiers prioritaires (Jusqu'à 60% parmi les allocataires à bas revenus dans certains secteurs sur les Vernes, contre 26 % en moyenne sur la commune) ;

Une part importante de familles monoparentales avec enfants sous le seuil de bas revenus (près de 30 % sur les Vernes, 28%

Enfin, les mesures de la politique de l'emploi touchent insuffisamment les habitants des quartiers. Le nombre de signatures de contrats aidés, d'emplois d'avenir, notamment, demeure perfectible.

Eléments de bilan du CUCS 2007 / 2014

***** Depuis 2007, la Maison de l'Emploi et des Services publics Rhône Sud était établie sur la commune et proposait de nombreux services aux publics, aux entreprises : observatoire de l'emploi, offre d'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises, aide à la mise en œuvre des clauses d'insertion…malheureusement, cette structure a été définitivement fermée le 31 décembre 2014.

***** Un protocole d'accord PLIE a été signé et depuis le 1er janvier 2011, l'association Uni-Est a repris l'animation du Plan Local pour l'Insertion et l'emploi à Givors après dissolution de RSIE.

Sur Givors, le PLIE a comme objectif l'accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées de l'emploi (personnes au RSA et demandeurs d'emploi de longue durée) sur les axes suivants : accompagnement renforcé, mobilisation, formation, insertion par l'activité économique, intégration à l'emploi. Ce plan d'actions s'adresse à plus de 60%, à un public issu des quartiers politique de la ville

En complément, l'accompagnement du public jeune réalisé par la MIFIVA dont l'objectif est l'insertion professionnelle et sociale des personnes âgées de 16 à 25 ans sorties du système scolaire ;

Par ailleurs, le territoire bénéficie des interventions du service public de l'emploi local (Pôle Emploi, AFPA…), des autres partenaires institutionnels (Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie, métropole de Lyon…) et des acteurs du milieu économique (GGR, Syndicats des chambres professionnelles…).

* Il en ressort cependant du bilan que le partenariat entre les prescripteurs d'emploi et les structures de proximité en place sur les quartiers reste à développer, pour arriver à toucher les publics les plus éloignés de l'emploi. Les acteurs de proximité intervenant sur les quartiers font état d'une méconnaissance des dispositifs existants et d'une relation très distendue avec les acteurs de l'emploi.

* A quelques exceptions près, ils n'interviennent pas du tout dans ce champ auprès des habitants qu'ils rencontrent. Le lien entre la médiation sociale et le champ de l'emploi se fait peu. Or, les quelques actions menées sur la période du CUCS pour aller au-devant de ces acteurs de terrain et des publics produisent des effets.

* Les projets développés dans le cadre du contrat de ville sur cette thématique devront rechercher un partenariat non seulement avec les autres acteurs du champ de l'emploi, de l'insertion, mais aussi avec les partenaires du territoire qui interviennent sur les quartiers prioritaires sur des domaines connexes comme la culture, la santé ou l'éducation…

Avec un taux de chômage 2 fois plus élevé sur certaines zones qu'à l'échelle du reste de l'agglomération, la création d'emplois dans les quartiers constitue un enjeu majeur tant sur le plan du développement économique que de la cohésion sociale. L'État a fixé un objectif clair de réduction des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence.

Il faudra probablement réfléchir collectivement aux moyens de soutenir l'emploi local par la commande publique, avec les clauses d'insertion dans les projets de renouvellement urbain, par exemple. Trouver le moyen de généraliser ces clauses aux autres commandes publiques. Rapprocher offre et demande d'emplois sur les métiers en tension et d'avenir.

La question de la formation et de la qualification est également centrale, notamment dans certains quartiers de la ville avec un niveau de compétences professionnel souvent très bas pour les demandeurs d'emploi, rendant d'autant plus difficile leur insertion et leur réussite professionnelle.

Enjeux

Enjeu : Développer le partage de la connaissance entre les acteurs de l'emploi et les partenaires du territoire

CONSTATS :

L'EMOUS a collecté des données dans le cadre de l'actualisation des diagnostics de quartier. Pour ce qui concerne l'emploi, les données sont dispersées, difficilement comparables et peu actualisées (données INSEE ou bailleurs sociaux). Il est indispensable de mettre en place les partenariats utiles pour collecter et analyser régulièrement les données.

OBJECTIFS :

Objectif : Favoriser les échanges et analyses croisées entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion et les partenaires du territoire autour des publics et des problématiques rencontrées.

Contribuer à l'appropriation des différents diagnostics menés par les structures du territoire concernant la situation de l'emploi, du développement économique et des mesures de droit commun mobilisables, et co-construire des actions pertinentes répondant aux besoins du territoire.

Enjeu : Repérer et mobiliser les personnes, jeunes comme adultes, les plus éloignées de toute forme d'accompagnement, afin qu'elles puissent bénéficier des mesures d'accompagnement renforcées existant dans le droit commun.

CONSTATS :

La part de personnes non inscrites comme demandeurs d'emploi ou inscrites mais ne sollicitant pas les institutions du service public de l'emploi est importante, en particulier sur les quartiers prioritaires.
Une grande partie des jeunes des quartiers ont fait une première démarche vers ces institutions mais ont tendance à ne pas poursuivre ou à sortir rapidement des mesures d'accompagnement.

C'est en passant par des étapes intermédiaires que ce public très éloigné pourra rentrer dans le droit commun. Il existe aujourd'hui un potentiel d'accompagnement renforcé important sur le territoire, que ce soit au niveau de la métropole, de Pôle Emploi, de la Mission Locale et du PLIE Uni-Est.

La politique de la ville s'appuiera sur l'ensemble des acteurs publics et privés qui interviennent de par leur mission sur ce champ. Le droit commun doit être ainsi mobilisé pour permettre ensuite d'être complété par des réponses à des besoins qui ne seraient pas couverts et cela dans un souci de complémentarité.

OBJECTIFS :

Objectif 1: Améliorer l'accès à la qualification des publics et agir en amont pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

- Travailler sur l'anticipation des besoins en termes de formation ;
- Favoriser les étapes qui développent des compétences et conforter les structures d'Insertion par l'Activité Economique présentes sur le territoire, notamment les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) ;
- Garantir une installation optimale pour les Organismes de Formation sur le territoire ;

Plusieurs pistes sont évoquées comme pouvant venir en complément de l'existant :
- développer du lien entre les acteurs de terrain en lien avec les jeunes et la plateforme de décrochage scolaire,
- renforcer le lien avec le monde de l'entreprise,
- favoriser la mobilité des jeunes, via le service civique ou la mobilité internationale,…

Objectif 2: Lutter contre les freins à l'emploi.

- Mettre en réseau les acteurs de l'emploi avec les partenaires du territoire, afin que le public visé puisse bénéficier des actions de droit commun et/ou des programmations spécifiques (santé, mobilité, linguistique, mode de garde) ;
- Construire des actions spécifiques en lien avec les problématiques suivantes : mobilité, linguistique, garde d'enfants et savoir être ; accorder une attention particulière aux publics les plus en difficulté : seniors, femmes, public jeune ;
- Utiliser les actions culturelles comme support de dynamisation des parcours d'insertion socio-professionnelle.

Enjeu : Agir en faveur du développement économique dans toutes ses dimensions, en y intégrant la question du lien avec les quartiers politique de la ville

CONSTATS :

Le développement économique doit être entendu dans son acception large incluant le champ de l'économie sociale et solidaire.

Il est nécessaire de réfléchir et d'agir du côté de l'offre, en complément du travail sur l'accompagnement des publics.
Plusieurs besoins ressortent et sont partagés par les partenaires :

- En matière d'apprentissage,
- En matière d'accompagnement de créateurs d'entreprises (en particulier des jeunes), dont le potentiel sur les quartiers est méconnu,
- En matière de reprise d'entreprises,
- En matière de rapprochement entre les entreprises et les quartiers.

C'est également un axe à prendre en compte dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

OBJECTIFS :

Objectif 1 : Faciliter et développer le lien entre le champ de l'activité économique et les quartiers politique de la ville.

Il s'agit de mettre en place des actions concrètes visant à repérer, favoriser et accompagner les créations d'activités économiques par les habitants des quartiers politique de la ville (Renforcer l'action du Service d'Amorçage des Projets/Cités Lab ; partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, etc).

Par ailleurs, l'objectif est de développer le lien entre les employeurs et les quartiers : favoriser l'implication d'entreprises sur les quartiers, améliorer l'image que les entreprises portent sur les habitants de ces territoires (en particulier les jeunes), porter une attention particulière à l'apprentissage, mieux prendre en compte les besoins des entreprises dans la formation.

Objectif 2 : Intégrer la dimension de développement économique dans les opérations de renouvellement urbain.

Le renforcement du partenariat avec les entreprises en vue de favoriser la création d'emplois sera recherché :

- Sur les deux quartiers éligibles au NPNRU, prise en compte de la question de l'organisation commerciale et économique des deux quartiers en amont dans l'étude de préfiguration. Il conviendra, en particulier, de travailler sur la création de commerces de proximité.
- Il s'agira, d'une part, de veiller à ce que les habitants des quartiers accèdent bien aux structures d'insertion par l'activité économique existantes et, d'autre part, d'envisager le développement de chantiers ponctuels d'insertion répondant à des besoins rencontrés sur les quartiers.

Objectif 3 : Renforcer le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics.

La promotion de la clause sociale est un levier d'accroissement et de diversification du volume d'activités pour les publics en insertion. Les marchés de services sont aussi à cibler car favorisant une féminisation de l'offre d'emplois d'insertion.

- Accompagner la commande publique dans la mise en œuvre des clauses ;
- Proposer une offre de service répondant aux besoins de recrutement des entreprises dans le cadre des clauses.

Une attention particulière sera portée aux aspects qualitatifs de mise en œuvre de cette clause : accès des personnes en difficulté habitant les quartiers, suivi qualitatif des parcours des personnes en insertion,…

Territoires : *Ces objectifs s'appliquent à l'ensemble des quartiers politique de la ville de Givors*

Priorités :
Emploi : répondre aux besoins d'accès à l'emploi et à la formation

- Améliorer l'accès à la qualification pour favoriser l'insertion socio - professionnelle des jeunes;

- Anticiper les besoins de formation: développer le lien entre les acteurs jeunesse et la plateforme de décrochage scolaire;

- Renforcer le lien avec le monde de l'entreprise;

- Favoriser la mobilité des jeunes, via le service civique ou mobilité internationale;

- Utiliser les actions culturelles comme support de dynamisation des parcours d'insertion socio – professionnelle

- Pérenniser les antennes ou les permanences de proximité MIFIVA dans les quartiers prioritaires et renforcer l'accès des habitants des QPV aux actions de recrutement conduites avec les entreprises

- Mettre en œuvre (Mission locale) un plan d'actions permettant un accompagnement renforcé vers l'emploi et la formation des jeunes en situation de rupture sociale

- Renforcer les actions de mise en situation de travail des personnes en insertion professionnelle, en lien avec le réseau des entreprises;

- Travailler à l'organisation d'une offre de formation professionnelle de proximité adaptée aux besoins des jeunes (en partenariat avec la Région Rhône-Alpes

Priorités :
Développement économique : articuler la diversification fonctionnelle des territoires avec les enjeux d'accès à l'emploi

- Poursuivre les démarches de revitalisation économique et commerciale et soutenir le commerce de proximité (notamment dans les QPV des Vernes et des Plaines)

- Réunir les conditions d'une attractivité économique durable des quartiers et renforcer les stratégies d'implantation d'entreprises (partenariat possible avec la CDC)

- Observer les dynamiques économiques territoriales et soutenir une ingénierie dédiée au développement économique territorial (lien avec la SEM Givors Développement)

- Accompagner les créateurs et l'esprit d'entreprise dans les quartiers (en lien avec CitésLab)

- Soutenir le développement d'une économie de proximité permettant de créer des emplois accessibles aux habitants

II.A.3. PILIER COHESION SOCIALE

II.A.3.1. Education et petite enfance

Enjeu : Agir en faveur de la réussite éducative, en matière de petite enfance / enfance / jeunesse

CONTEXTE :

La politique municipale de la ville de Givors en matière éducative vise à renforcer les chances de réussite du parcours éducatif, depuis l'entrée à l'école maternelle jusqu'à la définition d'un parcours professionnel.
Cette démarche de réussite éducative, en étroit partenariat avec l'Education Nationale, vise le développement harmonieux de l'enfant et du jeune. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire. Elle implique l'ensemble de la communauté éducative, qui intervient durant tous les temps de vie des enfants et des jeunes, dans et hors l'école (institutions, enseignants, parents, animateurs associatifs, travailleurs sociaux, personnels de santé, éducateurs sportifs).

ELEMENTS DE BILAN DU CUCS 2007/2014 :

- **En matière d'enfance** : des actions ont été menées pour favoriser l'accès aux centres de loisirs des familles et aller à leur rencontre sur les espaces publics.

- **En matière de jeunesse :** sur Givors, les actions jeunesse se sont fortement renforcées. Elles combinent des actions de proximité et des actions s'inscrivant dans une politique jeunesse d'ensemble (initiatives de jeunes, accès aux loisirs, citoyenneté).

Le partenariat entre les acteurs de l'animation et de la prévention s'est également renforcé depuis 2007, dans le droit commun et à travers des actions spécifiques de la politique de la ville.

- **En matière de parentalité** : la période du CUCS a donné lieu à une forte mobilisation partenariale. Des actions innovantes ont été mises en oeuvre pour faciliter le lien parents / école.

Les actions qui seront développées dans la programmation contrat de ville répondront aux objectifs définis dans le Projet Educatif Local de la ville de Givors, élaboré au service des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans ; en effet, le volet réussite éducative du contrat de ville constitue un des axes d'intervention du PEL, aux côtés des nombreux autres dispositifs tels que le Contrat Educatif Local (CEL), le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), le CLAJ et le CLSPD (axe Jeunesse).

La complémentarité sera recherchée avec le programme d'actions du Programme de Réussite Educative (PRE) mais aussi avec les autres acteurs du champ éducatif (Ecoles, IEN, référents contrat de ville IEN), de la métropole, mais aussi avec ceux du champ socio-éducatif, de la culture, de la santé, de l'emploi et de l'insertion et notamment avec la Mission Locale…

OBJECTIFS :

Objectif 1 : Prendre en compte les problématiques spécifiques des quartiers politique de la ville dans les politiques de droit commun.

Il s'agira de territorialiser les politiques de droit commun dans le champ de l'éducation pour bien prendre en compte les spécificités des quartiers, en s'appuyant sur les organisations et schémas existants (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité, Projet Educatif de Territoire, Contrat Enfance Jeunesse, Projet Educatif Local, Comité métropolitain de soutien à la parentalité).

Cela passera par :

- La poursuite du partenariat avec l'Education nationale et les acteurs locaux sur la problématique de l'éducation, en s'appuyant sur le projet éducatif de territoire,
- L'adaptation des réponses de droit commun pour prendre en compte les besoins et les spécificités des quartiers de Givors (accès aux centres de loisirs, adaptation de l'offre en direction de l'enfance et de la jeunesse, accès aux lieux d'accueil enfants parents…).

Objectif 2 : Poursuivre l'engagement d'une réussite éducative pour tous.

Il sera décliné autour de différents axes, en particulier :

- Poursuivre la cohérence éducative entre les acteurs.
- Intégrer les nouveaux objectifs du Réseau d'Education Prioritaire dans le contrat de ville.
- Continuer à décliner la démarche de réussite éducative sur l'ensemble des quartiers prioritaires, au niveau du primaire et du collège.
- Poursuivre le Programme de Réussite Educative (PRE), en prenant en compte le quartier des Plaines sur lequel les difficultés éducatives augmentent.
- Mieux prendre en compte l'ambition scolaire des jeunes lycéens et collégiens des quartiers prioritaires, souhaitant s'engager vers l'enseignement supérieur, à travers notamment l'outil des « Cordées de la Réussite ».
- Continuer le travail engagé sur le décrochage scolaire, en améliorant le lien avec les acteurs de terrain.

- Maintenir une offre de qualité en matière d'accompagnement à la scolarité, maillant l'ensemble des quartiers : la priorité sera de développer le lien avec les parents.

Territoires : *Cet objectif s'applique à l'ensemble des quartiers prioritaires de Givors.*

Objectif 3 : Développer les actions visant à favoriser l'accompagnement à la parentalité.

Cet objectif est considéré comme central par l'ensemble des partenaires socio-éducatifs : il vise à soutenir les actions favorisant l'implication des familles. Il s'appuie sur les dispositifs de droit commun (LAEP, REAPP, CLAS, Médiation Familiale, etc... dont le pilotage est aujourd'hui assuré par les différentes institutions dans un Comité métropolitain de soutien à la parentalité).

Il sera décliné autour de différents axes, en particulier :

- *Aller vers les parents pour toucher les plus en difficulté (évolution des pratiques des professionnels, fonction de médiation, actions hors-les-murs…).*
- *Veiller à bien toucher les familles monoparentales.*
- *Etre à l'écoute des besoins exprimés par les parents et les associer à la mise en œuvre des actions*

Favoriser l'implication de tous les parents au sein de l'école par des actions concrètes (en s'appuyant notamment sur des outils et dispositifs pertinents et adaptés).

Priorités :
Éducation : répondre à l'enjeu de réussite éducative

- Continuer à décliner la démarche de réussite éducative sur l'ensemble des quartiers prioritaires, au niveau du primaire et du collège;

- Renforcer le Programme de Réussite Educative (PRE), en prenant en compte le quartier des Plaines et les zones sur lesquelles les difficultés éducatives augmentent;

- Renforcer le travail engagé sur le décrochage scolaire et soutenir les actions favorisant l'implication des familles (aller vers les familles les plus en difficulté: le constat est fait que: selon qu'un enfant est encadré par des parents diplômés ou impliqués ou pas, il y a un écart culturel qui se creuse…)

- Recentrer les actions financées dans le cadre du programme de réussite éducative sur les actions individualisées d'accompagnement à la scolarité, et extension au nouveau quartier prioritaire des Plaines

- Renforcer le taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires des écoles des quartiers prioritaires et la professionnalisation des animateurs,

- Mise en œuvre d'actions en direction des familles dans les écoles des quartiers prioritaires,

- Revaloriser les collèges des quartiers prioritaires et renforcer la prévention du décrochage scolaire des jeunes de 14/16 ans dans les quartiers prioritaires

- Améliorer le taux de remplacement des enseignants absents

II.A.3.2. Culture

Enjeu : Continuer d'agir en faveur de la culture pour tous et chacun

Contexte :

A Givors, la culture est un facteur de cohésion sociale et un axe transversal de nombreuses politiques publiques : l'éducation par l'accès aux savoirs et la contribution au débat démocratique, le développement urbain par l'attractivité territoriale qu'elle permet, le développement économique par les activités qu'elle attire ou induit.

L'enjeu est de construire la politique et l'action culturelle comme un des moyens dont se dote la Ville pour répondre aux besoins de développement d'une part des personnes (éducation, accès aux savoirs, démocratisation culturelle, vivre ensemble)… d'autre part du territoire (attractivité économique, cadre de vie, création d'activités économiques…).

La politique culturelle de Givors entend donc :

- permettre une égalité d'accès aux arts et à la culture à tous les âges de la vie,
- contribuer au développement du territoire et renforcer son attractivité.

Par ailleurs, Givors a été reconnu par la DRAC comme un territoire prioritaire au regard de son contexte socio économique. Ceci est désormais formalisé à travers une Convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture au long de la vie.

Cette convention intègre les objectifs des volets culturels du Contrat de ville et du Projet éducatif de territoire.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Favoriser l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle associant tous les temps de vie, en particulier celui des enfants et des jeunes (temps scolaire, périscolaire et temps de loisirs) afin de veiller à l'accès de tous aux œuvres et ressources artistiques et culturelles, de favoriser la rencontre avec les œuvres et les artistes ainsi que d'améliorer la pratique artistique et culturelle.
- Inviter les habitants du territoire constitué en association ou non, à s'emparer des propositions pour développer leurs propres parcours, notamment via des pratiques amateurs. Pour cela, organiser des réseaux d'information et de communication.
- Etablir les conditions et les dispositions de la pérennité de ces parcours.

C'est pourquoi, le volet culturel constitue un axe fort du contrat d'application de la ville de Givors. Fidèle aux principes du précédent contrat, il concerne tout à la fois l'égalité des chances dans l'accès aux pratiques artistiques, aux œuvres et aux artistes ; l'action culturelle de proximité ; la participation des habitants et le lien social, voire la resocialisation qui sont des thématiques essentielles de la Politique de la Ville.

Dans la poursuite des préconisations de l'évaluation sur le volet culturel du CUCS réalisée en 2009/2010, les actions qui seront développées s'inscriront en complément, et en cohérence, des programmes d'intervention de :

- La politique municipale en matière culturelle pilotée par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville, qui assure la cohérence, l'articulation et le partenariat avec les équipements culturels (Médiathèque, Archives, Conservatoire, Théâtre, Mostra), les associations culturelles et les acteurs culturels du territoire

- La politique des autres partenaires du contrat de ville et leurs dispositifs contractuels : l'Etat à travers la DRAC (Cf : convention citée ci-dessus), la DDCS, l'Education Nationale et le dispositif PTEA ; la Métropole, qui reprend la compétence du Conseil Général (dans le cadre de l'action culturelle au sein de l'action sociale, notamment le volet culturel du Plan Métropolitain d'Insertion), et le Conseil Régional ;
- Les appels à projets (à l'exemple de la Dynamique Espoir Banlieue) pour l'émergence de projets culturels temporaires innovants.

Dans le même souci de cohérence et d'approche globale de la culture à l'échelle locale, les projets rechercheront un partenariat non seulement avec les autres acteurs du champ culturel (équipements, structures associatives, présence artistique sur le territoire), mais aussi avec ceux du champ socio-éducatif (Centre Social, MJC…), de l'éducation et de l'insertion (PLIE, Mission Locale…), les bailleurs sociaux.

Objectif 1 : Faire en sorte que les enfants et les jeunes des quartiers accèdent à l'offre culturelle afin de réduire les inégalités d'accès à la pratique.

Il s'agit à la fois de :

- Veiller en particulier à ce que les enfants et les jeunes des quartiers accèdent bien aux équipements culturels de la ville,
- Inciter les structures / associations de loisirs, culturelles, à intégrer ou à poursuivre cet objectif d'accessibilité dans leur projet et à mettre en place des modalités pratiques pour y parvenir (aller vers les publics des quartiers par actions hors-les-murs - à l'exemple des actions que mènent déjà les services de la DAC réfléchir à leurs modalités d'accueil, d'inscription, de tarification…),
- Accompagner et inciter les associations à aller vers les publics des quartiers,
- Proposer des projets innovants de nature culturelle, numérique ou de loisirs,
- Poursuivre les dispositifs visant à lever les freins à la pratique (financiers, mobilité, accès à l'information,…),
- Soutenir financièrement et matériellement les associations et structures dans la réalisation de ces objectifs.

Objectif 2 : Favoriser par l'action culturelle la participation de tous les habitants et le vivre ensemble

Afin de concourir à la réalisation de cet objectif, le présent contrat inscrira dans sa gouvernance les personnes mobilisées au sein de différents collectifs et groupements : conseil citoyen, collectif citoyen, conseil consultatif de la culture…

Il s'agira notamment de :

- Permettre une implication réelle des habitants dans le processus de création ; développer des projets à partir de leurs ressources et savoir-faire en matière de pratiques artistiques ; contribuer au renforcement des pratiques artistiques amateurs et viser l'autonomisation des personnes en accompagnant les processus de structuration en associations, en groupes, en compagnies d'amateurs (à l'exemple de l'association Art Ô Vern née autour du projet Veduta dans le cadre de la Biennale d'art contemporain de Lyon en 2013).

- Poursuivre le travail autour des parcours culturels dynamiques, avec des passerelles et des relais permettant de faire évoluer d'une pratique artistique amateur vers la découverte d'œuvres et d'artistes ;

- encourager la découverte et la fréquentation des équipements culturels du territoire ; renforcer le travail de médiation (via la découverte des œuvre et la présence d'artistes sur le territoire ; les ateliers artistiques et les pratiques artistiques) et utiliser les espaces d'actions comme de potentiels relais de diffusion de l'information sur l'offre culturelle existante.
- Mobiliser l'action culturelle comme un vecteur du vivre ensemble et soutenir les actions qui concourent à : transmettre et valoriser les mémoires des habitants, l'histoire du peuplement de Givors (dont histoire des migrations) en vue de favoriser la connaissance de la diversité des cultures ; appréhender le fait religieux (approche culturelle, philosophique et laïque).

Territoires : *L'évaluation du CUCS l'avait mis en exergue : la proximité favorise la fréquentation des équipements et de l'offre culturelle. C'est la raison pour laquelle : toutes les actions de la programmation culturelle ont été pensées à partir de ce constat ; avaient notamment été mises en place des actions « hors les murs » (médiathèque avec un point lecture aux Vernes ; Orchestre aux Vernes du conservatoire…) permettant d'atténuer ce phénomène ; de nouveaux équipements culturels de quartier - Le Local pour les Vernes ; Le Moulin pour Les Plaines et Thorez- sont venus compléter ceux du centre ville : théâtre, conservatoire, médiathèque, Mostra. Dans le cadre de contrat il s'agira de poursuivre tous les efforts visant la réduction des inégalités d'accès à l'offre culturelle, qu'elles soient d'ordre géographique, économique ou symbolique. Un effort particulier devra être fait sur les quartiers des Plaines et devra être poursuivi aux Vernes.*

Par ailleurs, à l'échelle de l'agglomération, la Charte de Coopération Culturelle dont la Ville est signataire devra permettre – à l'image par exemple de Veduta - de renforcer la dynamique d'accès aux œuvres et aux lieux, en créant des synergies avec les équipements culturels de l'agglomération lyonnaise par le biais de partenariats renforcés.

Enfin, le tout nouveau Festival des hommes forts (arts de rue), La Mostra qui a déjà noué des partenariats avec le MAC de Lyon, la Cité des Etoiles via le réseau des Utopies réalisées, la parcours patrimoine du centre ville qui est en projet, constitueront autant de points d'appui pour construire une offre concourant à ce que Givors, dans le cadre de la charte de coopération culturelle, soit un territoire d'attractivité à l'échelle de la métropole et noue des partenariats avec d'autres institutions culturelles, collectivités et leurs habitants.

Priorités :
Culture : répondre à l'enjeu d'accès à la culture pour tous

- Développer les actions des équipements culturels en direction des quartiers prioritaires

- Soutenir les projets pour valoriser la diversité culturelle, les mémoires, et lutter contre les discriminations,

- Favoriser l'insertion des personnes et en particulier des jeunes, mieux articulés aux projets éducatifs de territoire, favoriser le développement des cultures numériques

II.A.3.3. Santé

Enjeu : Améliorer la prise en compte de la santé, appréhendée de façon globale, assurer l'accès aux soins et développer le travail de prévention

CONTEXTE :

Cet enjeu vise d'une part à renforcer les pratiques et actions de prévention et d'autre part à faciliter l'accès aux soins des populations les plus en difficulté.

La problématique qui se pose au niveau de la santé sur les quartiers prioritaires de la commune est la concentration des praticiens sur certains territoires (notamment le centre-ville) alors que d'autres, comme le quartier des Vernes, doivent faire face soit à un risque de désert médical soit à une très faible offre médicale avec un seul médecin pour plus de 3 800 habitants.

Malgré une offre sanitaire principalement portée par le dynamisme retrouvé du centre hospitalier de Givors, le remplacement des médecins de ville partant à la retraite est particulièrement difficile, et certaines spécialités médicales connaissent une pénurie particulièrement préoccupante sur le territoire et dans les quartiers Politique de la ville pour répondre aux besoins des habitants.

Initié en 2005, l'Atelier Santé Ville s'est centré au démarrage sur deux axes de travail (l'accès aux soins des publics en grande difficulté et l'alimentation / santé), puis a été élargi à la thématique de la santé mentale.

ELEMENTS DE BILAN DU CUCS 2007/2014

Sur le volet santé, on peut parler de bilan en demi-teinte: mis en place en 2009, l'Atelier Santé Ville s'est centré au démarrage sur deux axes de travail (l'accès aux soins des publics en grande difficulté et l'alimentation / santé), puis a été élargi à la thématique de la santé mentale en lien avec les instances du Conseil Local de Santé Mentale existant sur le territoire.
Comme au niveau national, les 3 premières causes de décès à Givors sont les tumeurs, les maladies de l'appareil circulatoire et les maladies de l'appareil respiratoire. Le taux de mortalité est relativement élevé à Givors. La prévention, le dépistage et la prise en charge de ces 3 principales maladies sont à étudier particulièrement.

Les actions mises en œuvre dans le volet santé développées dans le CUCS de Givors ont permis d'améliorer la prévention, l'accès aux soins et la prise en charge de la santé physique et mentale des publics résidant dans les quartiers prioritaires, grâce à la coopération avec l'Hôpital de Montgelas. Néanmoins, l'animation de l'Atelier Santé Ville s'est progressivement arrêtée, et a pris fin en décembre 2014, ce qui rend plus difficile l'observation des besoins à l'échelle des quartiers sur les situations de difficulté d'accès aux soins et aux droits.

Il apparaît indispensable pour la suite :

- de repartir des besoins existants à l'échelle de l'agglomération,
- de développer des initiatives sur les quartiers, en s'appuyant davantage sur les habitants,
- de prendre en compte des publics peu touchés aujourd'hui par les actions menées (personnes âgées notamment).

OBJECTIFS :

Objectif 1 : Etablir un diagnostic santé des populations des quartiers prioritaires.

Afin d'affiner la connaissance de la santé sur l'ensemble des quartiers prioritaires, il s'agit de repartir du précédent diagnostic local réalisé, d'évaluer ce qui a fonctionné ou non et de voir les nouvelles pistes d'action. Ce diagnostic est réalisé en partenariat avec l'Observatoire Régional de Santé (ORS).

Objectif 2 : Lancer une réflexion pouvant aboutir à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En s'appuyant sur le diagnostic santé, l'objectif d'un Contrat Local de Santé (CLS) serait de permettre de renforcer les actions là où les inégalités de santé sont les plus marquées, en favorisant l'articulation des différentes composantes de la santé : actions de prévention, accès aux soins ou accompagnement médico-social.

Objectif 3 : Prendre en compte les besoins spécifiques repérés en matière de santé mentale et d'accès aux soins psychologiques au niveau du droit commun

L'analyse fine des besoins spécifiques en matière de santé mentale et des réponses existantes permettra de mesurer si les réponses sont suffisantes, de les compléter le cas échéant, de développer le partenariat et de mobiliser les moyens financiers adéquats de droit commun.

- Poursuivre l'animation du groupe de veille sanitaire et sociale, lieu de réseau facilitant le partage des connaissances et le traitement commun de situations individuelles ;
- Poursuivre l'accompagnement des professionnels de terrain (notamment les bailleurs) confrontés à des personnes en souffrance psychique afin de faciliter leur prise en charge et leur orientation vers des structures adaptées à leurs cas ;
- Poursuivre la réflexion sur les troubles du comportement dans les lieux de la petite enfance ;

Objectif 4 : Développer des projets innovants autour de la santé sur des thématiques particulières et transversales en ciblant les habitants des quartiers.

Par le biais d'opérations ponctuelles de sensibilisation du grand public aux problématiques de santé repérées par les différents partenaires (exemple : actions de sensibilisation bucco-dentaire ; ateliers mis en place à destination des parents dans les écoles, grâce à un travail rapproché avec le PRE), des projets innovants pourront être développés, en complément du droit commun pour :

- aborder la santé avec des groupes constitués sur d'autres thématiques en recourant à des intervenants compétents (ex : adultes participant à des ateliers socio-linguistiques, jeunes participant à des activités de loisirs,…)
- améliorer l'accès aux soins des publics en grande précarité habitant les quartiers, par l'accompagnement vers les dispositifs d'accès aux droits existants en coopération avec l'Hôpital de Montgelas ;
- promouvoir la santé par l'activité physique et par une alimentation équilibrée en adaptant les actions aux publics visés (prévention de l'obésité, du diabète, intervention ciblée en direction des personnes âgées).

Priorités :

Santé : répondre à l'enjeu de l'état de santé dégradé des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat Local de Santé

Constats :

- Dans les quartiers prioritaires, un état de santé nettement dégradé par rapport au reste de la ville,

- Avec un risque important de pénurie à terme de médecins (diminution du nombre de médecins et départs à la retraite)

Objectifs :

- Etablir un diagnostic de santé des populations des quartiers prioritaires.

- Réfléchir à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS),

- Prendre en compte les besoins spécifiques repérés en matière de santé mentale et d'accès aux soins psychologiques au niveau du droit commun.

- Développer des projets innovants autour de la santé sur des thématiques particulières (nutrition, sommeil de l'enfant, obésité, addictions des jeunes) et transversales en ciblant les habitants des quartiers

II.A.3.4. Prévention sécurité

Enjeu : Renforcer le pilotage partenarial des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

CONTEXTE :

A Givors, la prévention de la délinquance et la citoyenneté sont des notions étroitement liées.

Ce volet du contrat de ville s'articule avec :

- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, instance de coopération des acteurs, qui élabore, par commission thématique (accès aux droits et aide aux victimes, jeunesse, tranquillité et cadre de vie, sécurité et transport) les plans d'actions et de prévention adaptés aux difficultés repérées par les partenaires sur le territoire ;

- Le Plan départemental de prévention de la délinquance piloté par le préfet du Rhône qui fixe les orientations de l'Etat sur ce champ d'intervention ;

- La programmation du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance qui se caractérise par la mise en place d'actions relatives à la vidéoprotection.

Par ailleurs, la démarche de prévention, de par sa nature transversale, nécessite des liens avec différents types d'acteurs et de dispositifs comme :

- Les acteurs du champ socio-éducatif et de la jeunesse notamment ceux du dispositif Ville, Vie, Vacances (VVV), et du Programme de Réussite Educative (PRE) ; un partenariat avec la prévention spécialisée est également formalisée par le biais de la Convention Cadre qui précise la nature des relations entre la Métropole (qui a repris la compétence du Département sur ce champ d'intervention), la commune et l'association de prévention spécialisée ;

- Les bailleurs sociaux qui établissent des liaisons directes avec les locataires ;

- Les acteurs de l'emploi, par le biais de la mise en place de chantiers sur des opérations visibles dans les quartiers (insertion, découverte professionnelle, et chantiers éducatifs), grâce à des coopérations avec la Mission Locale et d'autres structures d'insertion, en étroite collaboration avec le Point Information Jeunesse (PIJ).

ELEMENTS DE BILAN DU CUCS 2007/2014 :

Pour le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui est piloté et animé par la ville de Givors, le CUCS a surtout favorisé la mise en lien entre les acteurs de la prévention et de l'animation, autour de projets communs, et le soutien à des projets de jeunes, dans une politique plus globale de prévention.

A noter que le volet prévention de la délinquance des CUCS a été intégré dans le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), géré en Préfecture. Ces fonds doivent être mobilisés en priorité en direction des quartiers de la politique de la ville (à l'exemple de la subvention pour la mise en place d'agents de tranquillité nocturne dans les quartiers durant la période d'été).

Une stratégie Locale pour mieux renforcer le pilotage partenarial et l'efficacité des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance

Les actes de délinquance et d'incivilité génèrent des conséquences désastreuses sur le lien social et le vivre ensemble, qui exaspèrent la population et conduisent à un renforcement des divisions et des conflits entre populations. Vivre en sécurité, bénéficier de la tranquillité publique, pouvoir vivre parmi les autres en confiance, constituent au contraire des facteurs de vie collective indispensables pour chaque citoyen et pour la pérennité des valeurs fondatrices de notre République.

Avec la crise et certaines dérives préoccupantes qui percutent notre société et ses valeurs républicaines, cette situation d'insécurité vécue ou ressentie par les populations constitue un défi très important à relever pour les services de l'Etat concernés et les élus locaux.

Face au contexte de raréfaction de l'argent public, la ville de Givors, qui réaffirme sa demande auprès de l'Etat d'augmentation des effectifs du commissariat de police et de classement du territoire givordin en ZSP, a engagé d'importants efforts pour renforcer sa police municipale et la vidéoprotection, soutenir la MJD ou mettre en place des dispositifs de prévention comme le dispositif Tranquillité nocturne.

Pour la période du contrat de ville, il s'agit de mieux inscrire les questions de prévention de la délinquance concernant les quartiers dans le CLSPD. *Un document contractuel appelé Plan Local d'Actions de Prévention de la Délinquance a été élaboré et signé le 19 janvier 2015 avec les acteurs et partenaires du CLSPD.*

On trouvera dans ce Plan des actions reprenant les trois priorités nationales et départementales, dont certaines auront un lien avec les quartiers politique de la ville : actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, prévention des violences faites aux femmes et actions d'amélioration de la tranquillité publique.

Le Plan Local d'Actions de prévention de la délinquance sera annexé au présent contrat de ville.

OBJECTIFS :

Il sera recherché une bonne articulation entre l'instance de pilotage du contrat de ville et le CLSPD, de façon à optimiser la complémentarité entre les actions conduites au titre de la prévention de la délinquance et celles relevant des autres thématiques de la politique de la ville. De plus, le soutien du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, des subventions Ville Vie Vacances et du Contrat Educatif Local, reste un levier important pour la réalisation des actions de prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

Objectif 1 : Conforter des réponses préventives durables et adaptées aux problématiques des quartiers de la politique de la ville.

Repérer et entrer en contact avec les groupes de jeunes qui sont sur les espaces publics des quartiers est essentiel, pour pouvoir ensuite engager un suivi individuel et des actions collectives. Cette démarche de proximité, qui relève d'un travail de prévention de rue, participe à la régulation des tensions sur les espaces publics.
Il est aussi nécessaire de réfléchir à la prise en charge des jeunes mineurs exposés à des conduites à risques, primo délinquants ou délinquants et des jeunes majeurs multi récidivistes, notamment en s'appuyant sur la mise en œuvre du plan départemental de prévention de la délinquance 2014/2017.

Pour mémoire, ci-dessous, les axes d'intervention et les objectifs opérationnels du volet citoyenneté et prévention de la délinquance définis dans le cadre du CUCS, qu'il conviendra de poursuivre et qui sont déclinés dans le plan local de sécurité et de prévention de la délinquance 2014-2017 signé par la ville de Givors et l'Etat et qui sera annexé au présent contrat de ville.

1 – La justice de proximité : Permettre à chacun l'accès au droit, à la justice et à l'aide aux victimes

Les objectifs :

- Orienter les habitants des quartiers politique de la ville pour un accueil en Maison de Justice et du Droit via les relais de proximité (adultes relais et agents de proximité des maisons citoyennes) ;
- Renforcer l'information des victimes pour leur assurer une meilleure protection, et prioritairement dans le cadre des violences intrafamiliales ;
- Mettre en œuvre des permanences d'un point « Accès au droit » pour mieux protéger les victimes ;
- Renforcer la coordination et les conventions élaborées pour l'accueil des Travailleurs d'Intérêt Général (TIG) ;
- Développer des permanences d'accueil pour l'accès au droit des femmes et des familles ;
- Rendre lisible l'offre d'accès au droit sur les trois quartiers politique de la ville.

2 – Education et citoyenneté : Favoriser l'accès des jeunes à leurs responsabilités d'adultes

Les objectifs :

- Promouvoir des actions susceptibles de prévenir les situations de ruptures et de renforcer l'accompagnement des jeunes en voie de marginalisation ;
- Mieux prévenir la délinquance des mineurs, en développant notamment le soutien à la parentalité ;
- Favoriser l'apprentissage de l'éducation civique et de la citoyenneté ;
- Encourager la mise en œuvre de travaux d'utilité sociale (exemple : Chantiers jeunes et éducatifs) ;
- Mobiliser les jeunes pour être plus actifs dans les différents événements festifs proposés sur Givors ;
- Faire connaître aux jeunes mineurs les actions d'insertion, et favoriser des rencontres entre les adultes et les plus jeunes lors de visites de chantiers.

Permettre aux professionnels d'adapter leurs activités en intégrant des jeunes en voie de marginalisation

Les objectifs :

- Poursuivre le développement d'actions ponctuelles pendant les périodes de vacances menées dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances piloté par la Mission Jeunesse ;
- Approfondir la démarche éducative pour ces publics prioritaires ;
- Utiliser le support de la convention cadre de la prévention spécialisée ;
- Favoriser un accompagnement individuel pour des jeunes repérés comme étant en difficulté (11-18)
- Permettre à chaque partenaire de mieux s'approprier la problématique liée à la jeunesse ;
- Développer des actions d'éducation au respect de l'environnement ;
- Poursuivre le travail partenarial engagé avec les ateliers relais de l'Education Nationale ;
- Renforcer les lieux d'accueil et d'écoute pour les adolescents et pour leurs parents en situation de souffrance ;
- Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration.

3 – Tranquillité et Cadre de Vie : Encourager le mieux vivre ensemble

Les objectifs

- Assurer une présence de proximité en direction des habitants à travers les maisons citoyennes ;
- Ajuster un plan d'action opérationnel en matière d'intervention, de prévention et de répression sur les nuisances identifiées et structurer la communication sur les relais d'intervention pour les habitants ;
- Poursuivre les contacts et les relations avec les habitants/locataires.

Favoriser la baisse de la délinquance et assurer plus de tranquillité et de sûreté

Les objectifs :

- Développer les actions avec l'aide de cofinancements dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et du contrat de ville ;
- Assurer la mise en place opérationnelle de la convention police municipale et nationale et de la vidéo-protection CSU (Centre de supervision urbain), outil de prévention situationnelle ;
- Poursuivre l'évaluation de la délinquance avec l'appui de l'Observatoire Local de la Délinquance ;
- Prévenir l'insécurité routière par des actions de proximité en direction des jeunes, notamment sur les quartiers en politique de la ville.

4 – La Médiation de proximité : Promouvoir les différents modes de médiation pour diminuer les conflits de proximité

Les objectifs :

La médiation s'effectue d'une manière transversale et apporte des réponses de proximité dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté. Parmi les différents types et modes de médiation mis en place à Givors qu'il conviendra de rendre davantage lisibles (médiation pénale - alternatives aux poursuites-, médiation judiciaire, médiation familiale), il faut surtout souligner la mission de médiation sociale de proximité des Adultes Relais mis en place dans les quartiers des Vernes et du Centre-ville avec le soutien de l'Etat.

Objectif 2 : Former les acteurs institutionnels et associatifs des quartiers au repérage, à l'accueil et à l'orientation des femmes victimes de violence.

Afin de mieux repérer et accueillir les femmes victimes de violence, il pourrait s'agir de mettre en place des modules de sensibilisation pour les professionnels des quartiers, sur site, en interprofessionnel (police, associations de quartier, médecins libéraux, pharmaciens, infirmières libérales, enseignants, animateurs, OPH..).

Territoires : *Ces objectifs s'appliquent à l'ensemble des quartiers politique de la ville de Givors.*

Priorités :

Sécurité : répondre aux enjeux de tranquillité publique et de prévention de la délinquance

Exemples d'engagements :

- Poursuivre la mise en œuvre des actions de tranquillité publique dans les quartiers,

- Renforcer les actions de type « chantiers d'insertion »,

- Consolider les actions de médiation sociale en étroite complémentarité avec les actions d'éducation, de prévention de la délinquance et d'insertion professionnelle,

- Renforcer le partenariat en matière de tranquillité publique avec les bailleurs sociaux

II.A.3.5. Sport et vie associative

Enjeu : Favoriser la vie associative et renforcer le lien social

CONTEXTE :

**** L'appui à la vie associative et aux actions de lien social a été un axe fort de travail dans le cadre du CUCS.***

Le rôle primordial des associations dans la politique de la ville a été maintes fois souligné. En effet, intervenant directement sur les territoires, au plus près des habitants, ce sont notamment elles qui mettent en application les orientations et les priorités des politiques publiques et qui développent des projets. Plus de 50 associations ont ainsi mené des actions, sur l'ensemble de la période du CUCS de Givors. La ville les a accompagnées fortement, en partenariat étroit avec l'Etat et les autres partenaires financeurs, que ce soit à travers des accompagnements collectifs ou individuels et l'appui concret sur des projets.

**** Plusieurs fragilités sont cependant à relever :***

- Le maillage au niveau associatif reste très inégal d'un quartier à l'autre : les quartiers du centre-ville et des Vernes ont connu un renforcement de l'offre associative et institutionnelle de proximité.
Il reste à conforter sur le secteur Thorez, il est à créer sur les Plaines.
- Certaines structures associatives, de petite taille ou ayant peu de ressources financières en dehors des subventions publiques, sont particulièrement fragiles.

Il sera nécessaire de continuer la réflexion sur de possibles mutualisations permettant à la fois de renforcer le tissu associatif et de développer de nouveaux projets.
Dans certains quartiers, la création de nouvelles associations pourra être encouragée (Plaines).

OBJECTIFS :

Objectif 1 : Accompagner les associations dans la mise en place d'actions ayant un lien avec les quartiers.

Au-delà de l'existence des deux Centres sociaux et de la MJC, avec la création des maisons citoyennes dans les quartiers, il s'agit de renforcer une action d'accompagnement de qualité des habitants et des associations dans les initiatives locales et la mise en place d'actions d'animation de proximité ou d'amélioration du cadre de vie en associant les différents acteurs concernés...

Territoires : *Cet objectif s'applique à l'ensemble des quartiers politique de la ville de Givors.*

Objectif 2 : Développer des actions conviviales et festives intergénérationnelles. Renforcer le lien social par des actions sportives, culturelles, d'animation,…

Les actions à mettre en œuvre sur ce champ devront prendre en compte les spécificités de chacun des quartiers au regard des compétences déjà existantes (collectifs, associations, institutions...).
Par ailleurs, l'implication et la participation des habitants devront être recherchées dans l'objectif d'une co-construction des projets (dans le cadre notamment de la création des conseils citoyens).

Territoires : *Cet objectif s'applique différemment selon les quartiers.*

Priorités :

Sports

- Renforcer l'accompagnement des clubs sportifs amateurs de proximité (logistique, administratif…)

- Accompagner les associations d'éducation populaire dans la mobilisation des publics, adolescents et jeunes notamment,

- Favoriser au mieux les activités sportives locales des associations dans les équipements municipaux et scolaires pour diversifier l'offre de proximité.

- Développer des parcours de formation (éducateurs sportifs, animateurs, arbitres,) et valoriser les différentes formes du bénévolat associatif.

Vie associative

Sur les quartiers des Vernes et du centre-ville : une capacité d'action importante, à conforter.

- Dynamique partenariale engagée entre les différents partenaires, à renforcer.

- Développer des actions qui permettent aux habitants de se rencontrer, de créer des liens intergénérationnels entre habitants.

- Favoriser l'émergence d'initiatives d'habitants et associatives.

Sur le quartier des Plaines: créer une vie de quartier est un axe prioritaire.

- Créer des liens différents et permettre aux habitants de se rencontrer, en prenant en compte la diversité des cultures et des générations.

- Développer le lien social entre les habitants des différentes composantes du quartier des Plaines (cités Yves Farge, Danielle Casanova, Ambroise Croizat, Marcel Cachin, etc).

- Accompagner le développement d'une vie de quartier et d'événements facilitant le lien social et favoriser l'émergence d'initiatives d'habitants et associatives.

III. PRIORITES TRANSVERSALES

Quatre priorités transversales sont déclinées ci-dessous.
Deux autres ont été identifiées (jeunesse et personnes âgées), qui ont été intégrées directement dans les trois autres piliers du contrat.

III. A. Axe Développement Social Local

Enjeu : Poursuivre et conforter la mobilisation du droit commun sur les quartiers politique de la ville.

CONTEXTE :

La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville de nouvelle génération (loi du 21 février 2014 et circulaire du 15 octobre 2014).

Elle doit être entendue sous une triple acception :

- Mobilisation de moyens financiers,
- Mobilisation de l'offre de services,
- Adaptation qualitative des dispositifs, moyens et actions de droit commun pour prendre en compte les spécificités d'un territoire ou des publics.

Pour ce qui concerne l'Etat, 12 conventions nationales d'objectifs interministérielles précisent les engagements pris au bénéfice des quartiers prioritaires.

Des conventions ont également été signées au niveau national entre les associations de collectivités locales et le ministère de la ville.

La mobilisation des fonds européens sera également privilégiée (FSE et FEDER).

OBJECTIF :

Objectif : Décliner la mobilisation du droit commun de l'Etat et des opérateurs publics.

Un avenant à la présente convention locale d'application de Givors, élaboré dans un délai de 12 à 18 mois en lien avec le contrat de ville de la Métropole de Lyon, précisera en termes opérationnel et concret ce que les services de l'Etat et chaque opérateur public peuvent apporter annuellement concernant l'enjeu identifié. Des fiches actions seront produites en ce sens. La plus-value de la politique de la ville viendra en complément, une fois ce travail de mobilisation du droit commun fait.

III. B. Axe Participation des habitants

Enjeu : Rechercher la participation des habitants tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville.

CONTEXTE

La participation des habitants et la démocratie locale ont constitué une ambition de la politique de la ville à Givors dès son origine, avec les conseils de quartier, le réseau des habitants ressource mais aussi « les rendez-vous de la ville » ; mais il a été constaté dans la dernière période un certain essoufflement des pratiques participatives, à l'échelle locale comme à l'échelle nationale, malgré des acquis incontestables et un foisonnement d'expériences locales portées par des élus ou des associations.
Le renouveau de la politique de la ville passe aussi par le fait de redonner une capacité d'agir aux citoyens collectivement et donc par une relance des démarches participatives. C'est la vocation des conseils citoyens.

OBJECTIFS

Objectif 1 : Mettre en place des conseils citoyens sur les quartiers prioritaires.

La mise en place des conseils citoyens, inscrite dans le contrat de ville, et à développer dans le temps en cohérence avec les textes de référence et en fonction des réalités du territoire de Givors et de ses quartiers politique de la ville.

. Quatre conseils citoyens seront créés à Givors :

- *Les Vernes*
- *Les Plaines*
- *Centre-Ville*
- *Thorez*

Leurs missions seront de :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels ;
- Participer à la co-construction et au suivi du contrat de ville ;
- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes.

La ville de Givors dispose déjà de collectifs citoyens autour des quatre maisons citoyennes, dont il faudra tenir compte dans la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs de participation.

Leurs modalités de fonctionnement, d'animation et de mise en œuvre feront l'objet d'une réflexion et d'un suivi tout au long du contrat dans le respect de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, de l*a circulaire «contrat de ville » du 15 octobre 2014 et du cadre de référence du CGET.*

Trois principes incontournables les régissent :

- Leur composition, intégrant d'une part des associations et acteurs locaux (premier collège) et d'autre part des habitants tirés au sort (deuxième collège) et prenant en compte la diversité des populations représentées (homme/femme, jeunes/seniors, etc) ;

- Leur autonomie (la reconnaissance du conseil citoyen par les pouvoirs publics, l'autonomie de réunion et de formulation d'avis vis-à-vis des autres acteurs, notamment institutionnels ; les moyens matériels, financiers, humains, en formation, qui leur seront mis à disposition ; le choix d'un portage juridique et de l'animation du conseil citoyen, etc).
- La représentation de ces conseils dans chaque instance de pilotage du contrat de ville, afin qu'ils soient parties prenantes de l'ensemble du processus contractuel.

Objectif 2 : Impliquer les habitants par des formes plurielles de participation.

Des formes d'implication existent déjà, qui seront confortées (dans des actions ponctuelles, dans les associations, dans des ateliers de concertation, des collectifs d'habitants autour des projets de quartier,…) **avec les conseils citoyens pour recréer une dynamique de confiance entre les habitants, les acteurs du territoire et les institutions**.

Chaque action, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine, devra par ailleurs désormais intégrer et décliner la manière dont les habitants sont impliqués concrètement dans le projet.

Priorités

Conseils citoyens :

- Poursuivre dans chaque quartier l'accompagnement des acteurs locaux et habitants mobilisés lors de la première phase : dans le cadre de l'écriture des projets de territoire de novembre 2015 à juin 2016 (et tenant compte des défis proposés par les habitants).

- Formalisation d'un volet gouvernance et conseils citoyens dans la convention locale : pas de nouvelle instance mais la reconnaissance par la labellisation « conseils citoyens », des collectifs citoyens, ces groupes d'acteurs (groupes scolaires, éducateurs, associations de quartier, centres sociaux, commerçants, bailleurs sociaux, services de proximité) et habitants mobilisés dans chaque quartier autour des maisons citoyennes. Représentativité assurée des habitants des QPV (jeunes, diversité)

- Aller vers l'autonomisation de ces groupes et la mise en conformité avec la loi par un accompagnement progressif sur la durée du contrat.

- Organisation de comités de pilotage « projets de territoire » par quartier pour le pilotage global et intégré des volets sociaux, urbains, économiques : consultations régulières des conseils citoyens (collectifs citoyens) en amont et en aval de ces comités de pilotage.

III. C. Axe Egalité entre les femmes et les hommes

Enjeu : Prendre en compte la question de l'égalité hommes / femmes dans les différents domaines concernés par le contrat de ville.

Afin de promouvoir une approche territorialisée de l'égalité hommes / femmes au sein du contrat de ville, la réduction des inégalités en fonction du genre sera recherchée dans l'accès à l'emploi, aux droits, aux services et aux espaces publics.

Cette approche fera l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'équipe projet et pourra prendre la forme suivante :

- Objectivation des inégalités par la production de données sexuées,
- Formation des acteurs du contrat de ville à cette question,
- Mise en place d'actions spécifiques, en particulier en matière d'éducation, d'emploi, de santé, etc.

III. D. Axe Lutte contre les discriminations

Enjeu : Prendre en compte la question de la lutte contre les discriminations dans les différents domaines concernés par le contrat de ville.

La lutte contre les discriminations constitue désormais un axe transversal obligatoire des contrats de ville. Atteindre l'égalité réelle de traitement dans tous les domaines de la vie (logement, éducation, services publics, emploi…) est un objectif central.

La ville de Givors s'est engagée depuis de nombreuses années dans cette démarche, et dans les différentes réunions préalables et actions mises en place avec des acteurs de l'emploi et des habitants sur les quartiers des Vernes, des Plaines et du Centre-ville/Thorez, la question des discriminations à l'embauche en raison du lieu de résidence ou de l'origine a été spontanément abordée par les personnes.

Cette approche fera l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'équipe projet et pourra prendre la forme suivante :

- Objectivation des discriminations par la production d'un état des lieux associant les habitants,
- Formation des acteurs du contrat de ville à cette question,
- Poursuite de la démarche de mise en place d'actions spécifiques dans le cadre d'un plan local de lutte contre les discriminations.

III. E. Axe Citoyenneté, Laïcité et promotion des valeurs républicaines

Enjeu : Poursuivre la démarche visant à renforcer le vivre ensemble par la promotion des valeurs de laïcité et les principes de la République.

Cet axe transversal concernant la promotion de la citoyenneté, de la laïcité et des valeurs de la République constitue désormais un axe transversal majeur et obligatoire des contrats de ville.

Depuis plusieurs années, la ville de Givors organise avec de nombreux acteurs locaux de l'éducation, de la culture et de la jeunesse (les Collèges de Bans, Lucie Aubrac et Notre Dame, la MJC, les centres sociaux, le théâtre, la médiathèque, le Point d'Information Jeunesse, les éducateurs de prévention, les associations de quartier et des partenaires extérieurs, etc), la semaine de la citoyenneté et du vivre ensemble dont l'objectif est de promouvoir et faire vivre les principes et les valeurs républicaines au quotidien.

Dans un contexte difficile marqué par la crise économique et la montée de l'individualisme, où les liens de solidarité sont fragilisés et où la tentation du repli sur soi menace la cohésion sociale et notre capacité collective à bien vivre ensemble, il est important que soient réaffirmées régulièrement les valeurs fondamentales et les Principes humanistes qui nous unissent dans notre communauté de destin dans la République Française.

En 2013, la ville de Givors a, ainsi, lancé une grande initiative citoyenne qui a permis de rassembler plus de 115 acteurs associatifs locaux autour de la signature d'un Pacte civique et républicain pour le vivre ensemble.
Les objectifs :

- Favoriser l'engagement et la prise de conscience de chaque citoyen givordin, toutes générations confondues, autour du partage des valeurs de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, mais aussi la solidarité ;
- Interventions pédagogiques dans les écoles primaires et mise en place des débats dans les collèges, Expositions, Organisation des débats à travers l'Université Populaire sur le dialogue interculturel et la tolérance.
- Encourager la citoyenneté par la remise des cartes électorales.
- Mise en place des actions collectives visant à promouvoir et à faire partager ces Principes qui forment le socle du vivre-ensemble dans la République et garantissent la concorde de tous dans le respect des différences de chacun.

Citoyenneté et valeurs de la République

- Une priorité transversale à l'ensemble des volets thématiques de la convention locale

- Des enjeux pris en compte tout particulièrement dans les volets éducation, prévention, culture, développement social local, insertion, jeunesse, prévention des discriminations et égalité femmes - hommes

- Un engagement à soutenir davantage d'actions répondant à ces enjeux dans le cadre des programmations annuelles politique de la ville: formation de professionnels, démarches collectives associant des habitants, projets en direction des jeunes…

Priorités :
Axes transversaux

- Accompagner les jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté

- Prévenir les discriminations et promouvoir l'égalité femmes - hommes

- **Créer les conditions du développement social local pour une amélioration durable de la vie des habitants et la promotion du vivre ensemble.**

IV. LES MODALITES DE PILOTAGE ET DE MISE EN OEUVRE

IV.A. Instances de pilotage et instances techniques

Sur le plan politique comme technique, le mode de gouvernance choisi a un double objectif :

- rapprocher la prise en compte des préoccupations urbaines, sociales et économiques, en articulant le droit commun et la politique de la ville,
- favoriser un système d'aller- retour entre le niveau politique et les acteurs de terrain.

IV.A.1. Pilotage politique et stratégique du contrat

Le pilotage du contrat de ville pour la période 2015-2020 sera assuré de la manière suivante :

- Un Comité de pilotage du contrat de ville qui se réunit à l'invitation de l'Etat, de la Métropole et de la ville de Givors une fois par an et qui est composé de l'ensemble des signataires assure la mise en œuvre et le suivi des actions engagées dans le cadre du contrat de ville.

- Un comité de pilotage financier qui se réunit à l'invitation de l'Etat et de la ville de Givors pour étudier chaque année les programmations d'actions proposées sur le territoire ;

- A l'échelle de la Métropole, un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des autres signataires.

IV.A.2. Les instances techniques de travail

► L'Equipe projet

Une équipe projet spécifique dédiée sera mise en place pour l'animation du contrat de ville. Cette équipe est co-mandatée par la ville de Givors, l'Etat et la Métropole. Son co-financement est étudié annuellement dans le cadre des programmations de l'Etat et de la Métropole.

Le pilotage resserré du contrat de ville s'appuie sur :

- Etat : Préfecture (délégué du Préfet) et Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
- Ville de Givors : EMOUS Service politique de la ville, direction du développement territorial
- Métropole de Lyon : Direction de la Politique de la ville

Elle sera élargie à d'autres partenaires en fonction des champs traités (liste non exhaustive) :

- sur le volet « Cadre de vie et renouvellement urbain » : Etat (Direction Départementale des Territoires – DDT), ANRU, Bailleurs sociaux, Sytral,…

- sur le volet « Emploi et développement économique » : Unité Territoriale de la DIRECCTE, Pôle Emploi, Mission Locale, Métropole, CCAS de Givors, chambres consulaires…

- sur le volet « Cohésion sociale » : Ville de Givors (services concernés), DDCS (Jeunesse et Sports), Agence Régionale de Santé (ARS), Education Nationale, DRAC, Centres sociaux, CAF ; MDR,…

►Les Maisons citoyennes dans les quartiers

Le service Cadre de vie et Proximité anime des maisons citoyennes et des collectifs citoyens sur chacun des quartiers de la politique de la ville, composés des acteurs de terrain. Elles ont aussi pour objectif de favoriser la circulation de l'information, partager les regards sur les besoins des quartiers et de proposer de nouveaux projets.

►Les Conseils citoyens

Un groupe de travail spécifique en vue de la création et de la mise en œuvre des conseils citoyens sera mis en place sur Givors, co-animé par l'Etat local et le service Politique de la ville, en lien avec des partenaires locaux associatifs (centres sociaux, MJC, etc).
Une participation de représentants des conseils citoyens aux différentes instances du contrat de ville sera recherchée, en fonction de leur montée en puissance dans le temps.

IV.B. Modalités d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat

IV.B.1. Modalités d'observation

La fonction d'observation du territoire a été renforcée durant la période du CUCS :
- Réalisation de diagnostics de quartier 2011 / 2013, qui ont été partagés avec les acteurs de terrain et ont servi de base à l'élaboration du présent contrat.

Dans le prolongement de ces démarches, **un tableau de bord de l'évolution des quartiers** sera produit à travers les remontées des maisons citoyennes et analysé dans l'équipe projet (actualisation régulière, en fonction de la disponibilité des données), en lien étroit avec la Métropole de Lyon.

IV.B.2. Modalités de suivi, de financement et d'évaluation

*** Plan d'actions annuel**

Un plan d'actions pourra être réalisé chaque année, ce qui permettra d'ajuster les objectifs et de décliner les actions. Cette souplesse permettra également de prendre en compte des propositions émanant des habitants (en particulier via les conseils citoyens).

Ce plan d'actions comprendra :
- La déclinaison des actions par pilier,
- Le plan de financement du contrat,
- L'évaluation des actions menées l'année précédente et les ajustements nécessaires.

Il sera préparé par l'équipe projet et validé chaque année par le Comité de pilotage Politique de la ville de Givors.

*** Une évaluation globale du contrat sera réalisée en 2020 pour la période 2015 / 2020**.

Fait en……. exemplaires originaux

Givors, le 12 janvier 2016

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
PREFET DU RHÔNE
Michel DELPUECH

LE PRESIDENT DE LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES
Laurent WAUQUIEZ

LE PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON
Gérard COLLOMB

LE MAIRE DE GIVORS
Martial PASSI

LE VICE-PRESIDENT DE LA REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

LE VICE-PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON
Délégué à l'Urbanisme, Habitat et Cadre de vie
Michel LE FAOU

LE CONSEILLER METROPOLITAIN
Délégué à la Politique de la Ville
Thomas RUDIGOZ

Le Procureur de la République près le TGI de Lyon
Marc CIMAMONTI

Le Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon
Philippe SIMONNOT

Le Directeur territorial de Pôle Emploi

Le Directeur académique des services de l'Education Nationale de l'Académie de Lyon

Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations

Gil VAUQUELIN

Directeur Régional

Bailleurs sociaux

LM HABITAT représenté par le Directeur Général
Bertrand PRADE

ALLIADE HABITAT représenté par le Directeur Général
Patrice TILLET

IMMOBILIERE RHÔNE ALPES représentée par le Directeur Général

L'OPAC 38 représentée par la Directrice Territoriale

AUTRES PARTENAIRES ASSOCIES

Annexe 1 : Cartographie des QPV de la Métropole de Lyon

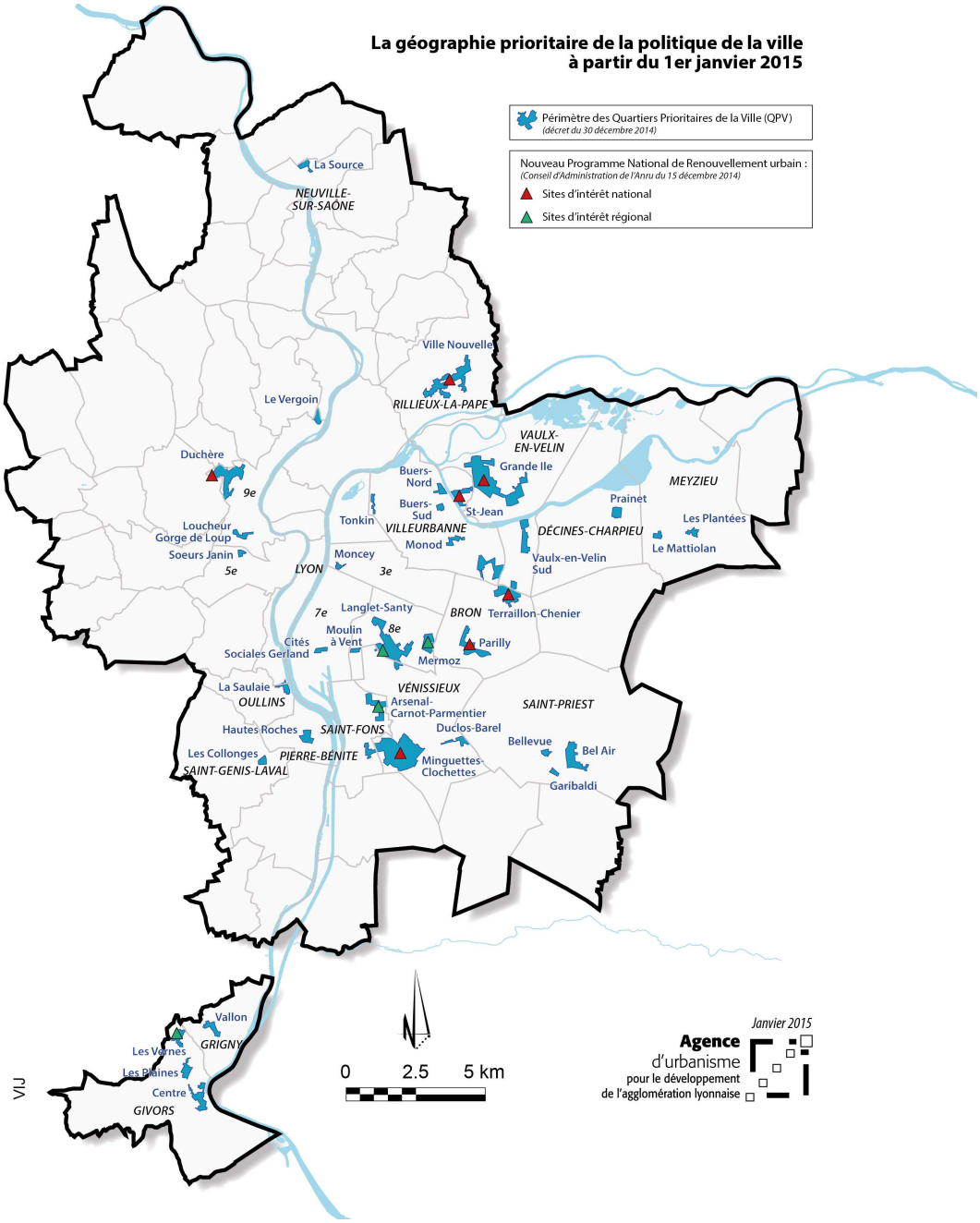

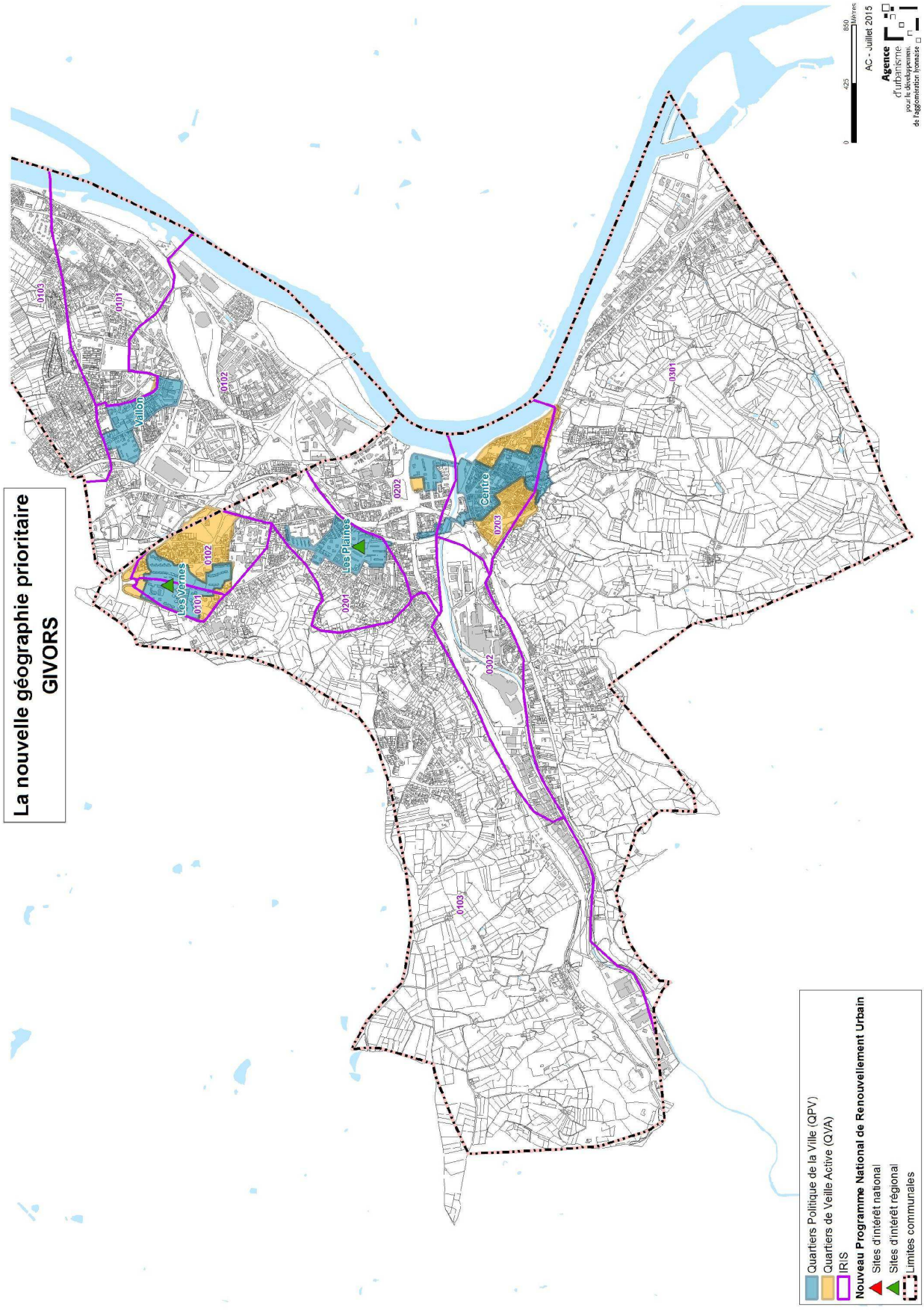

Annexe 2 : La nouvelle géographie prioritaire de Givors

Annexe 3 : Cartographie des QPV de Givors

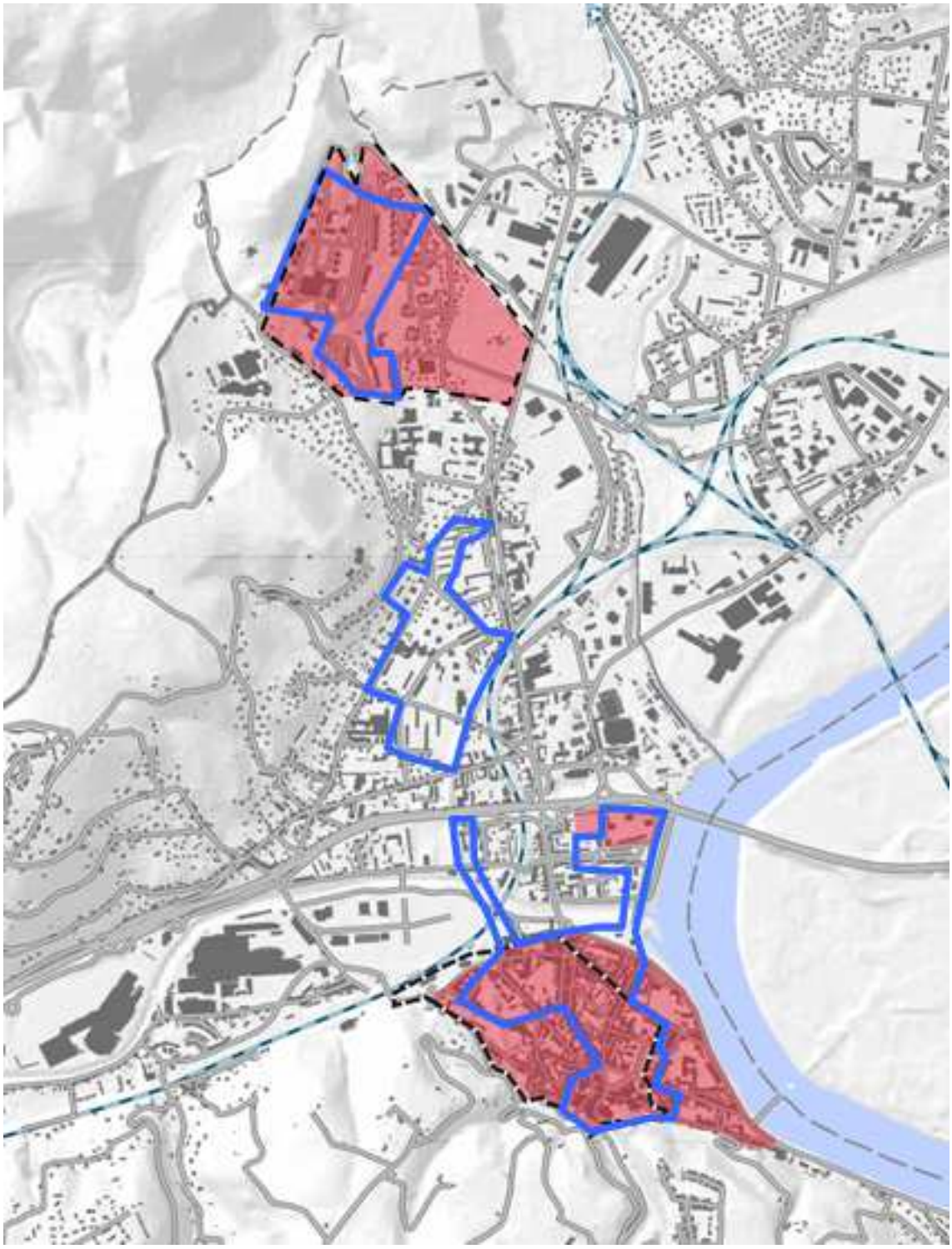

Annexe 4 : Carte Givors Les Vernes

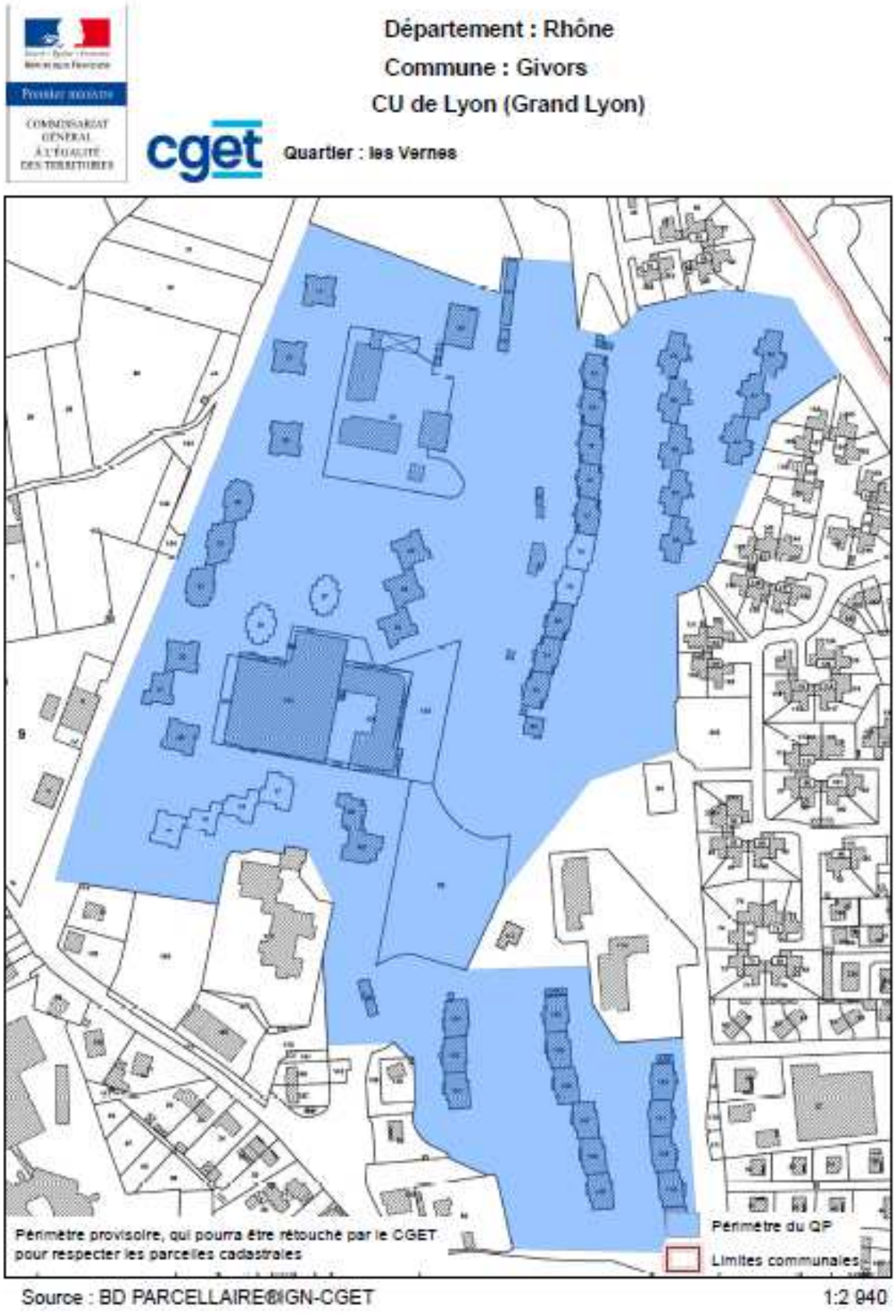

Annexe 5 : Carte Givors Centre

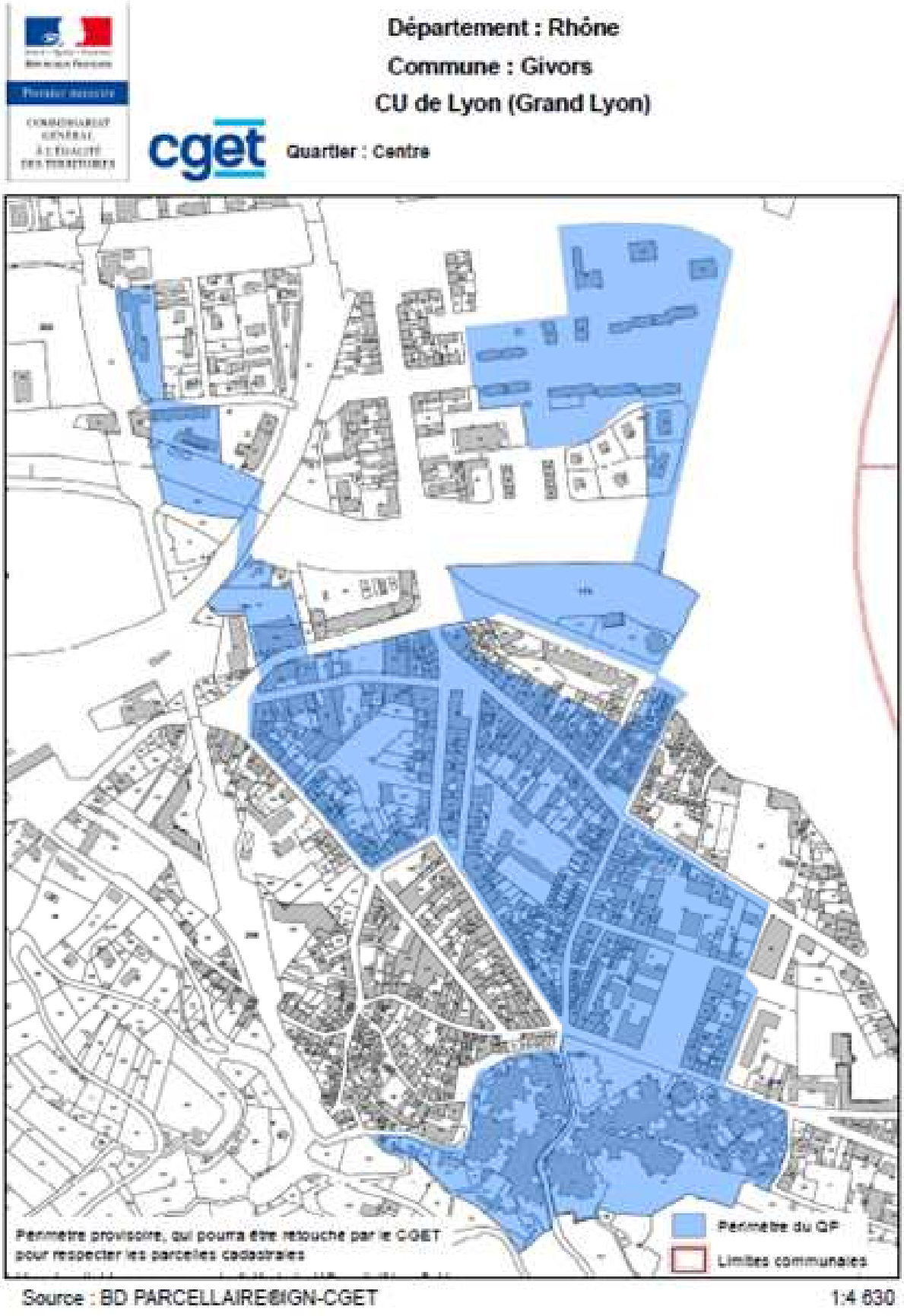

Annexe 6 : Carte Givors Les Plaines

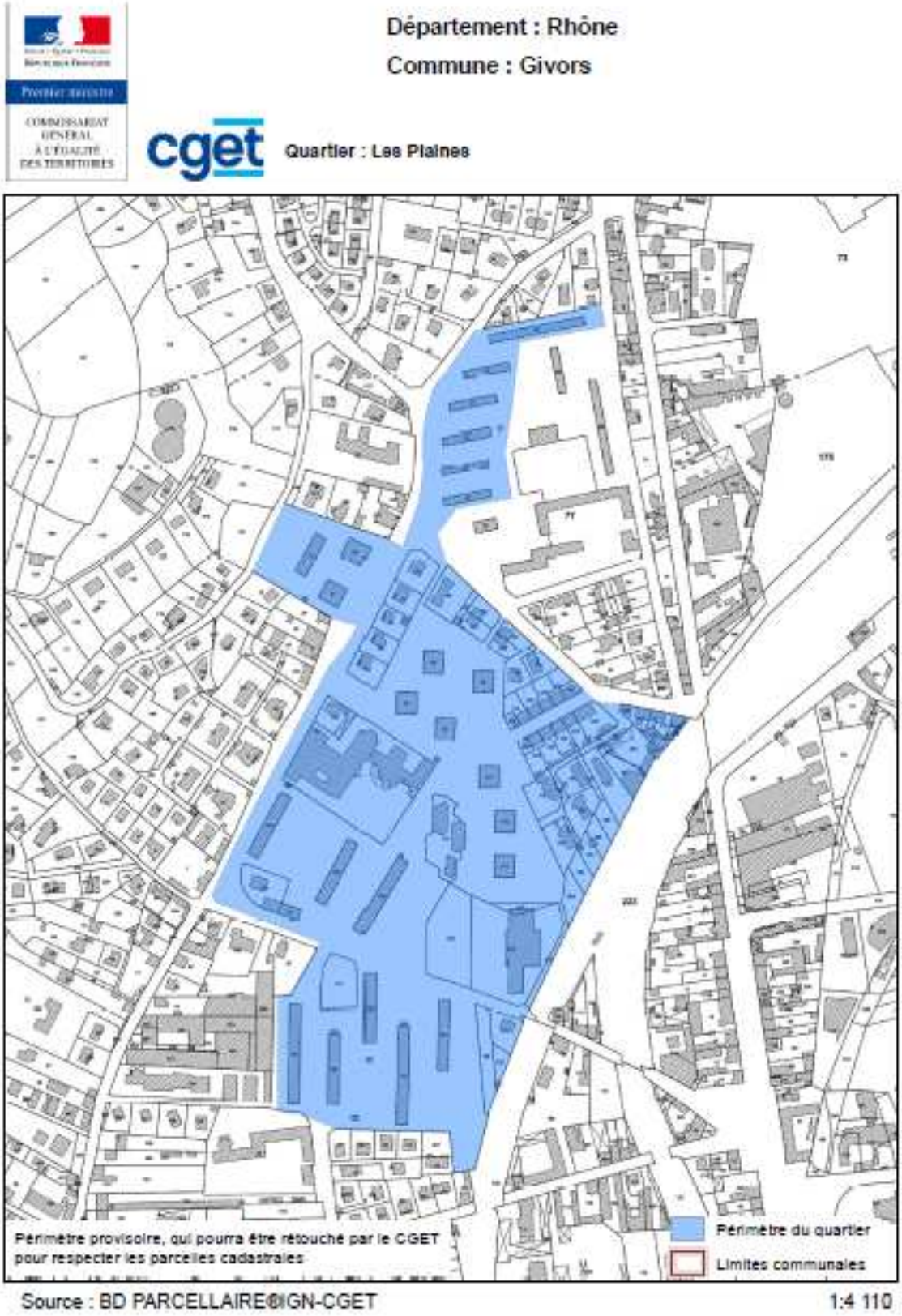

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de la VILLE de GIVORS

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Convocation :	**22 septembre 2015**	
Affichage compte rendu :	**2 octobre 2015**	
Conseillers en exercice :	**33**	PRÉSIDENT : M. PASSI
Présents :	**25**	SECRÉTAIRE : A. SEMARI

N° 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PASSI, maire, Mesdames CHARNAY, D'ANIELLO ROSA, JANNOT, GASSA, adjointes, Messieurs KHOUATRA, BENOUI, GAGNEUR, ROUTABOUL, adjoints, Mesdames KAHOUL, MRAD, BADIN, STIENNE, BRACCO, FERNANDES RAMALHO, FAY, PERRIER, PALANDRE, conseillères municipales, Messieurs SEMARI, BAZIN, VERDU, ALLALI, MELLIES, BOUDJELLABA, PELOSATO, conseillers municipaux.

ONT DONNE PROCURATION : Mr SOULIER a donné procuration à Mr VERDU, Mme FORNENGO a donné procuration à Mme STIENNE, Mme TAIAR a donné procuration à Mme GASSA, Mr COMBAZ a donné procuration à Mme D'ANIELLO ROSA, Mme THEVENET a donné procuration à Mr ALLALI, Mr HAOUES a donné procuration à Mme CHARNAY, Mr BOUTY a donné procuration à Mme JANNOT, Mr BURTIN a donné procuration à Mr MELLIES.

CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DE LA VILLE DE GIVORS

RAPPORTEUR : C. CHARNAY

Engagée dans les dispositifs de la politique de la ville depuis 1991, avec la signature de la convention « ville habitat », la ville de Givors s'est fortement mobilisée pour la transformation des quartiers prioritaires, à travers des réalisations pour améliorer le vivre ensemble, le réaménagement des espaces publics en direction des habitants et des usagers, les opérations de résidentialisation et la réhabilitation des logements, le développement des services publics et des activités économiques pour en assurer la diversification et la mixité des fonctions, le soutien aux associations et à des initiatives locales, la mise en œuvre de parcours de réussite éducative, l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture ou à l'emploi. Mais les fragilités sociales demeurent et nécessitent une mobilisation de chaque instant.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé en 2007 et arrivé à échéance le 31 décembre 2014 a produit des résultats dans les domaines suivants :

- la rénovation de l'habitat et le cadre de vie
- le développement économique et l'emploi (la MESP)
- la réussite éducative et l'égalité des chances
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance
- l'accès aux soins et la prévention

Aujourd'hui, avec ses partenaires, la ville souhaite aller plus loin encore dans cette démarche et veut plus que jamais être inclusive. L'exigence de proximité et de solidarité, le besoin de fraternité et de vivre ensemble se sont fortement exprimés comme la meilleure réponse face aux difficultés que traversent les nombreux habitants des quartiers prioritaires de la ville.

.../...

HOTEL de VILLE Place Henri-Barbusse - BP 38 - 69701 GIVORS CEDEX - Tél. 04 72 49 18 18 - Fax. 04 72 49 18 19

La municipalité de Givors a, ainsi, validé les grands axes du Contrat de Ville 2015-2020 de la Métropole de Lyon, qui définit, dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, les orientations stratégiques et les moyens de chacun des signataires, Etat, collectivités territoriales, Communes, Métropole, Région, partenaires associés, pour améliorer durablement le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.

C'est dans cette mobilisation en faveur de la réduction des inégalités et du dynamisme des trois quartiers prioritaires de Givors qu'a été élaborée la convention locale d'application du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon, qui vise de manière spécifique les quartiers des Vernes et des Plaines, également inscrits sur la liste des sites d'intérêt régional dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), et le quartier centre-ville. Cette convention locale a pour priorités :

1. le cadre de vie et le renouvellement urbain;
2. l'emploi et le développement économique;
3. la cohésion sociale.

Des thématiques transversales seront également dégagées, comme la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances; et la promotion de la citoyenneté, de la laïcité et des valeurs républicaines.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le contenu de la convention locale d'application de la ville de Givors pour la période 2015/2020 ;
- d'autoriser le maire à signer ce contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTATIONS (MELLIES, FERNANDES-RAMALHO, FAY, BURTIN par procuration, PALANDRE et PELOSATO) :

- VALIDE le contenu de la convention locale d'application de la ville de Givors pour la période 2015/2020 ;
- AUTORISE le maire à signer la convention locale d'application de la ville de Givors pour la période 2015/2020.

MAIRIE de GIVORS

POUR EXTRAIT CONFORME
CHRISTIANE CHARNAY
PREMIERE ADJOINTE

AR PREFECTURE
069-216900910-20150928-DEL_201509_016-DE
Reçu le 01/10/2015

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Convocation :	**22 septembre 2015**	
Affichage compte rendu :	**2 octobre 2015**	
Conseillers en exercice :	**33**	PRÉSIDENT : M. PASSI
Présents :	**25**	SECRÉTAIRE : A. SEMARI

N° 16

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PASSI, maire, Mesdames CHARNAY, D'ANIELLO ROSA, JANNOT, GASSA, adjointes, Messieurs KHOUATRA, BENOUI, GAGNEUR, ROUTABOUL, adjoints, Mesdames KAHOUL, MRAD, BADIN, STIENNE, BRACCO, FERNANDES RAMALHO, FAY, PERRIER, PALANDRE, conseillères municipales, Messieurs SEMARI, BAZIN, VERDU, ALLALI, MELLIES, BOUDJELLABA, PELOSATO, conseillers municipaux.

ONT DONNE PROCURATION : Mr SOULIER a donné procuration à Mr VERDU, Mme FORNENGO a donné procuration à Mme STIENNE, Mme TAIAR a donné procuration à Mme GASSA, Mr COMBAZ a donné procuration à Mme D'ANIELLO ROSA, Mme THEVENET a donné procuration à Mr ALLALI, Mr HAOUES a donné procuration à Mme CHARNAY, Mr BOUTY a donné procuration à Mme JANNOT, Mr BURTIN a donné procuration à Mr MELLIES.

CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DE LA VILLE DE GIVORS

RAPPORTEUR : C. CHARNAY

Engagée dans les dispositifs de la politique de la ville depuis 1991, avec la signature de la convention « ville habitat », la ville de Givors s'est fortement mobilisée pour la transformation des quartiers prioritaires, à travers des réalisations pour améliorer le vivre ensemble, le réaménagement des espaces publics en direction des habitants et des usagers, les opérations de résidentialisation et la réhabilitation des logements, le développement des services publics et des activités économiques pour en assurer la diversification et la mixité des fonctions, le soutien aux associations et à des initiatives locales, la mise en œuvre de parcours de réussite éducative, l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture ou à l'emploi. Mais les fragilités sociales demeurent et nécessitent une mobilisation de chaque instant.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé en 2007 et arrivé à échéance le 31 décembre 2014 a produit des résultats dans les domaines suivants :

- la rénovation de l'habitat et le cadre de vie
- le développement économique et l'emploi (la MESP)
- la réussite éducative et l'égalité des chances
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance
- l'accès aux soins et la prévention

Aujourd'hui, avec ses partenaires, la ville souhaite aller plus loin encore dans cette démarche et veut plus que jamais être inclusive. L'exigence de proximité et de solidarité, le besoin de fraternité et de vivre ensemble se sont fortement exprimés comme la meilleure réponse face aux difficultés que traversent les nombreux habitants des quartiers prioritaires de la ville.

.../...

AR PREFECTURE
069-216900910-20150928-DEL_201509_016-DE
Reçu le 01/10/2015

La municipalité de Givors a, ainsi, validé les grands axes du Contrat de Ville 2015-2020 de la Métropole de Lyon, qui définit, dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire, les orientations stratégiques et les moyens de chacun des signataires, Etat, collectivités territoriales, Communes, Métropole, Région, partenaires associés, pour améliorer durablement le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.

C'est dans cette mobilisation en faveur de la réduction des inégalités et du dynamisme des trois quartiers prioritaires de Givors qu'a été élaborée la convention locale d'application du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon, qui vise de manière spécifique les quartiers des Vernes et des Plaines, également inscrits sur la liste des sites d'intérêt régional dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), et le quartier centre-ville. Cette convention locale a pour priorités :

1. le cadre de vie et le renouvellement urbain;
2. l'emploi et le développement économique;
3. la cohésion sociale.

Des thématiques transversales seront également dégagées, comme la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances; et la promotion de la citoyenneté, de la laïcité et des valeurs républicaines.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le contenu de la convention locale d'application de la ville de Givors pour la période 2015/2020 ;
- d'autoriser le maire à signer ce contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTATIONS (MELLIES, FERNANDES-RAMALHO, FAY, BURTIN par procuration, PALANDRE et PELOSATO) :

- VALIDE le contenu de la convention locale d'application de la ville de Givors pour la période 2015/2020 ;
- AUTORISE le maire à signer la convention locale d'application de la ville de Givors pour la période 2015/2020.

POUR EXTRAIT CONFORME
CHRISTIANE CHARNAY
PREMIERE ADJOINTE

Table des matières

Préambule ..... **page 3**

I. ELEMENTS DE CONTEXTE ..... **page 3**

I.A. Les enjeux et les évolutions du contexte de la politique de la ville sur Givors ..... **page 3**
I.B. La métropole de Lyon, pilote du contrat de ville 2015/ 2020 ..... **page 4**
I.C. Une nouvelle géographie prioritaire ..... **page 6**

II. METHODE D'ELABORATION ET ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE ..... **page 11**

II.A. LES PRIORITES THEMATIQUES ET LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE 2015/ 2020 ..... **page 12**

II.A.1. PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN ..... **page 12**

Enjeu : Intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique locale et métropolitaine de rénovation et de requalification de l'habitat afin d'accroître l'attractivité de ces territoires ..... **page 14**

Objectif 1 : Poursuivre la stratégie de requalification / renouvellement des sites d'habitat social dans une démarche d'ensemble ..... page 14

Objectif 2 : Augmenter la mobilité résidentielle sur les quartiers d'habitat social, pour qu'ils soient une étape d'une trajectoire résidentielle, à tous les âges de la vie ..... page 14

Objectif 3 : Consolider la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) en élargissant la démarche au quartier des plaines ..... page 14

Objectif 4 : Intégrer la notion de développement durable (environnement, économique, social) ..... page 14

Objectif 5 : Valoriser la parole des habitants ..... page 15

Enjeu : Mener une politique d'ensemble de réhabilitation urbaine et sociale des quartiers prioritaires inscrits au titre du NPNRU ..... **page 15**

Objectif 1 : Accompagner le désenclavement du quartier des Vernes par une restructuration en profondeur permettant de mieux le relier à la ville ..... page 15

Objectif 2 : Redonner aux quartiers des Plaines et des Vernes une certaine attractivité en termes de logement et favoriser la vie sociale par la création ou l'évolution des équipements de quartiers existants (tant en termes d'offre que d'usages) ..... page 16

Objectif 3 : Impulser de nouvelles dynamiques de quartier permettant la rencontre et impliquant durablement les habitants ..... page 16

Objectif 4 : Valoriser et conforter les atouts de ces deux quartiers, dans la logique des trois piliers du développement durable (environnement, social et économique) ..... page 16

Enjeu : Accompagner l'évolution du quartier Centre-ville/Thorez, tant sur le plan de l'habitat, des équipements que du cadre de vie ..... **page 16**

Objectif 1 : Poursuivre la transformation du quartier et consolider les acquis du programme de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité du Centre-ville ..... page 17

Objectif 2 : Recréer une vie de quartier et intégrer le quartier dans la ville (Plaines) ..... page 17

Objectif 3 : Accompagner les évolutions positives engagées, tant au niveau de l'habitat que du lien social. (Centre-ville, Vernes) ..... page 17

II.A.2. PILIER EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ..... **page 18**

Enjeu : Développer le partage de la connaissance entre les acteurs de l'emploi et les partenaires du territoire ..... **page 20**

Objectif : Favoriser les échanges et analyses croisées entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion et les partenaires du territoire autour des publics et des problématiques rencontrées et produire des indicateurs fiables et actualisés régulièrement permettant de suivre la situation de la formation, de l'emploi et de l'économie à l'échelle des quartiers de la politique de la ville ..... page 20

Enjeu : Repérer et mobiliser les personnes, jeunes comme adultes, les plus éloignées de toute forme d'accompagnement, afin qu'elles puissent bénéficier des mesures d'accompagnement renforcées existant dans le droit commun ..... **page 21**

Objectif 1 : Améliorer l'accès à la qualification des publics et *agir en amont pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes* ..... page 21

Objectif 2 : Lutter contre les freins à l'emploi ..... page 21

Enjeu : Agir en faveur du développement économique dans toutes ses dimensions, en y intégrant la question du lien avec les quartiers politique de la ville ..... **page 22**

Objectif 1 : Faciliter et développer le lien entre le champ de l'activité économique et les quartiers politique de la ville ..... page 22

Objectif 2 : Intégrer la dimension de développement économique dans les opérations de renouvellement urbain et renforcer le lien entre les structures existantes d'insertion par l'activité économique et les quartiers politique de la ville ..... page 22

Objectif 3 : Renforcer le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics ..... page 23

II.A.3. PILIER COHESION SOCIALE ..... **page 24**

II.A.3.1. Education et petite enfance ..... **page 24**

Enjeu : Agir en faveur de la réussite éducative, en matière de petite enfance / enfance / jeunesse ..... **page 24**

Objectif 1 : Prendre en compte les problématiques spécifiques des quartiers politique de la ville dans les politiques de droit commun ..... page 25

Objectif 2 : Poursuivre l'engagement d'une réussite éducative pour tous ..... page 25

Objectif 3 : Développer les actions visant à favoriser l'accompagnement à la parentalité ..... page 26

II.A.3.2. Culture ..... **page 27**

Enjeu : Continuer d'agir en faveur de la culture pour tous et chacun ..... **page 27**

Objectif 1 : Faire en sorte que les enfants et les jeunes des quartiers accèdent à l'offre des structures socio-éducatives, socio-culturelles et sportives afin de réduire les inégalités d'accès à la pratique ..... page 28

Objectif 2 : Favoriser par l'action culturelle la participation de tous les habitants et le vivre ensemble ..... page 28

II.A.3.3. Santé ..... **page 30**

Enjeu : Améliorer la prise en compte de la santé, appréhendée de façon globale, assurer l'accès aux soins et développer le travail de prévention ..... **page 30**

Objectif 1 : Etablir un diagnostic santé des populations des quartiers prioritaires ..... page 31

Objectif 2 : Lancer une réflexion pouvant aboutir à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ..... page 31

Objectif 3 : Prendre en compte les besoins spécifiques repérés en matière de santé mentale et d'accès aux soins psychologiques au niveau du droit commun ..... page 31

Objectif 4 : Développer des projets innovants autour de la santé sur des thématiques particulières et transversales en ciblant les habitants des quartiers ..... page 31

II.A.3.4. Prévention sécurité ..... **page 32**

Enjeu : Renforcer le pilotage partenarial des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ..... **page 32**

Objectif 1 : Conforter des réponses préventives durables et adaptées aux problématiques des quartiers de la politique de la ville ..... page 34

Objectif 2 : Former les acteurs institutionnels et associatifs des quartiers au repérage, à l'accueil et à l'orientation des femmes victimes de violence ..... page 34

II.A.3.5. Sports et vie associative ..... **page 37**

Enjeu : Favoriser la vie associative et renforcer le lien social ..... **page 37**

Objectif 1 : Accompagner les associations dans la mise en place d'actions ayant un lien avec les quartiers ..... page 37

Objectif 2 : Développer des actions conviviales et festives intergénérationnelles. Renforcer le lien social par des actions sportives, culturelles, d'animation ..... page 37

III. PRIORITES TRANSVERSALES ..... **page 39**

III. A. Axe Développement Social Local ..... **page 39**

Enjeu : Poursuivre et conforter la mobilisation du droit commun sur les quartiers politique de la ville ..... **page 39**

Objectif : Décliner annuellement la mobilisation du droit commun de l'Etat et des opérateurs publics ..... page 39

III. B. Axe Participation des habitants et laïcité ..... **page 40**

Enjeu : Rechercher la participation des habitants tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville ..... **page 40**

Objectif 1 : Mettre en place des conseils citoyens sur les quartiers prioritaires ..... page 40

Objectif 2 : Impliquer les habitants par des formes plurielles de participation ..... page 41

III. C. Axe Egalité entre les femmes et les hommes ..... **page 42**

Enjeu : Prendre en compte la question de l'égalité hommes / femmes dans les différents domaines concernés par le contrat de ville ..... **page 42**

III. D. Axe Lutte contre les discriminations ..... **page 42**

Enjeu : Prendre en compte la question de la lutte contre les discriminations dans les différents domaines concernés par le contrat de ville ..... **page 42**

III. E. Axe Citoyenneté, laïcité et promotion des valeurs républicaines ..... **page 43**

IV. LES MODALITES DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE ..... page 44

IV.A. Instances de pilotage et instances techniques ..... **page 44**

IV.A.1. Pilotage politique et stratégique du contrat ..... **page 44**

IV.A.2. Les instances techniques de travail ..... **page 45**

IV.B. Modalités d'observation, de suivi et d'évaluation du contrat ..... **page 46**

IV.B.1 Modalités d'observation ..... **page 46**

IV.B.2 Modalités de suivi, de financement et d'évaluation ..... **page 46**

Signataires ..... **page 47**

ANNEXES ..... **page 49**

CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020 DE LA METROPOLE DE LYON
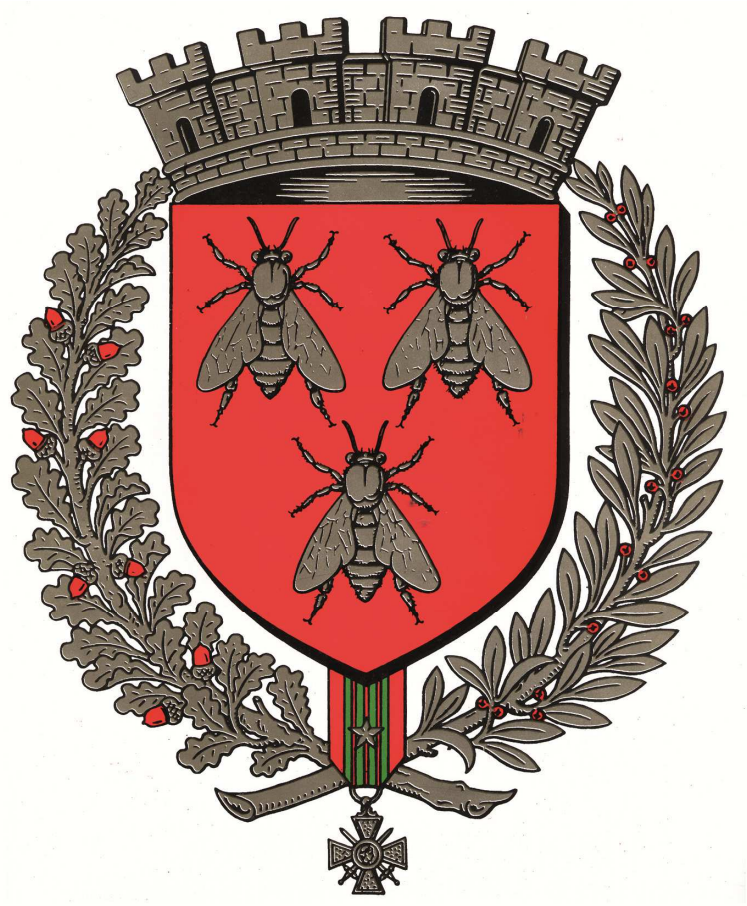
CONVENTION LOCALE D'APPLICATION DE LA VILLE DE GIVORS